



Projet de ligne à très haute tension
Cotentin-Maine

Ligne THT, monde agricole et santé animale

Saint-Lô, le 29 novembre 2005

Introduction

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Si vous voulez bien prendre place, soit dans la salle, soit à la tribune. Je pense que nous allons pouvoir commencer. Il manque encore quelques personnes, notamment Monsieur Eliard et Monsieur Ménard. Est-ce qu'ils sont dans la salle ? Est-ce qu'ils sont arrivés ? Nous avons une réunion qui est particulièrement tardive, et si elle est tardive c'est parce que nous avons essayé de tenir compte des emplois du temps des agriculteurs. On s'est dit que 19 heures ce n'était pas très commode pour eux, donc nous avons fixé le début de cette réunion à 20 heures 30.

Bonsoir à tous. Merci d'être là, présents à Saint-Lô pour ce qui constitue notre cinquième réunion de notre débat qui a débuté fin octobre, ici même d'ailleurs à Saint-Lô, pour une durée de quatre mois, puisque c'est la loi qui le dit. Nous revenons donc à Saint-Lô pour aborder le thème très important des impacts d'une ligne à très haute tension de ce projet sur l'ensemble des activités agricoles. Je veux remercier la municipalité de Saint-Lô de mettre à nouveau à disposition cette salle toute rénovée. Et très rapidement, je vais peut-être vous développer quelques points, des questions de rappel ou de cadrage de cette réunion.

D'abord, l'enjeu de ce débat, nous savons tous sur quoi il porte, ce projet de ligne à très haute tension cotentinois. Je veux dire au préalable, pour bien situer ce qu'est un débat public, que lorsque démarre un débat public aucune décision n'est arrêtée. Le débat public se situe volontairement, c'est la loi qui le dit, très en amont des projets. Nous ne sommes pas non plus dans le cadre d'une enquête publique qui interviendrait dans quelques années si le projet est confirmé d'ici là. Le débat qui nous réunit porte à la fois sur l'opportunité de ce projet et aussi sur les modalités de réalisation. Une nouvelle ligne à très haute tension est-elle nécessaire ? C'est la question de l'opportunité. Y a-t-il des alternatives techniques au projet de ligne aérienne ? C'est un sujet que l'on a abordé la semaine dernière à Villedieu. Qu'apporte ce projet d'alimentation électrique de Grand Ouest ? Nous avons abordé ce thème il y a deux semaines à Rennes. Quels sont les impacts sur l'agriculture ? C'est le thème d'aujourd'hui. Quels sont les impacts sur la santé et l'environnement au sens large ? Ces deux thèmes seront abordés dans les deux réunions suivantes.

Donc je vous demande d'essayer de faire un effort pour traiter le plus complètement possible le sujet de l'impact sur l'agriculture. Bien entendu, vous avez la possibilité de poser des questions sur tous les sujets. Mais la règle du jeu que je vous propose, c'est d'essayer de centrer notre débat sur le problème de l'impact sur les activités agricoles.

Je rappelle très rapidement que nous, Commission Particulière du Débat Public, sommes là tous les cinq, nous sommes cinq membres de cette Commission que je préside. Nous sommes neutres et indépendants, c'est-à-dire complètement indépendants du maître d'ouvrage RTE qui est là-bas et bien entendu des différentes parties en cause (associations économiques, agricoles). Notre rôle n'est pas de donner un avis sur le projet, notre rôle est d'animer ce débat, et au terme du débat de faire le rapport de ce qui sera dit dans un compte rendu final. Nous sommes, d'une certaine manière, les garants de la mémoire du débat. Nous avons été choisis par la Commission Nationale du Débat Public en raison de nos expériences qui sont très complémentaires.

Nous allons donc aujourd'hui débattre ensemble, vous public et les intervenants sur cette estrade qui ont accepté de répondre à notre invitation et je les en remercie, des impacts de ce projet sur la santé animale et sur les activités agricoles. Suite aux quatre premières réunions que nous avons tenues, nous avons le sentiment que les questions et les inquiétudes que suscite ce projet dans le monde agricole sont nombreuses et que les attentes vis-à-vis du maître d'ouvrage sont fortes. Nous devons donc espérer que cette réunion permettra de répondre aux unes et aux autres. Je souhaite donner un tout petit point de détail sur notre débat, j'ai dit déjà que c'était notre cinquième réunion, les quatre premières réunions ont réuni à peu près 1 500 personnes. Elles ont été très riches, très denses, quelquefois un peu animées. Nous avons reçu plus de 24 000 visites sur notre site Internet, 900 demandes et questions ont été posées à la Commission, auxquelles nous répondrons, nous ferons répondre ceux à qui ces questions s'adressent. Nous nous engageons en effet à ce que toute question reçoive une réponse. Nous avons reçu de la part des acteurs du débat 18 contributions écrites à ce jour et nous en attendons d'autres, et 13 sont déjà éditées sous forme de cahier d'acteur que vous avez pu trouver à l'entrée et que vous pouvez prendre à la sortie si vous ne les avez pas, qui donne le point de vue d'un certain nombre d'acteurs sur ce problème.

Je signale également que nous avons mis à disposition sur notre site Internet, où vous trouverez l'adresse sur tous les documents qui sont à l'entrée, un certain nombre de documents et notamment d'études et d'articles récents ainsi que des réactions qu'ils ont pu susciter. Ceci nous a semblé nécessaire et utile pour que ceux qui s'intéressent à ce projet, et ils sont nombreux, et au débat qu'il suscite, puissent se documenter et ainsi se faire une idée personnelle sur les différents sujets abordés. Je pense que le débat public a un rôle d'information en même temps qu'il a pu permettre le débat bien sûr sur le sujet.

Je donne une autre indication sur les alternatives techniques qui ont été évidemment traitées lors de la réunion de Villedieu, nous avons donné suite à une demande de différents acteurs de faire une expertise indépendante dont le résultat sera disponible avant la fin janvier, de telle sorte qu'il puisse être restitué lors d'une réunion publique pendant la période du débat. Enfin, un travail collectif et pluraliste devrait être lancé dans les jours qui viennent par les deux CPDP, celle de l'EPR et celle de la THT. Vous savez que nous travaillons de manière très étroite ensemble. Ce travail portera sur la question de la prévision de la demande d'électricité à moyen terme, et c'est une question qui a émergé de la réunion de Rennes.

Voilà ces quelques nouvelles du débat sur l'évolution. Je voulais simplement vous dire que nous croyons tous, nous les membres de la Commission, que ce débat public est nécessaire et utile, que c'est, comme je l'ai déjà dit, le moment pour vous tous de vous informer, de vous exprimer, de faire part de vos observations, et ceci même avant que toute décision définitive ne soit prise. Je crois que c'est un moment en même temps de démocratie important sous une forme nouvelle. La Commission du Débat Public a dix ans tout juste. C'est de votre participation et de la qualité de vos interventions que le débat aura sa qualité. Depuis que le débat public existe, il a, je crois, porté ses fruits sur beaucoup de projets et notamment les lignes à très haute tension, ce sont des projets analogues à celui dont nous parlons, ils ont permis au maître d'ouvrage de les vérifier ou de les réévaluer. Ce qui montre que les observations du public, c'est une question que l'on nous pose souvent, ont eu des impacts sur les projets.

Nous nous contenterons, nous, comme je l'ai dit, fin avril, de remettre un compte rendu complété par les différents présidents des Commissions Nationales. Et selon les termes de la loi, RTE, le maître d'ouvrage, aura ensuite trois mois pour dire ce qu'il a l'intention de faire. Et surtout, ceci sera complètement public et transparent. Et sa décision sera peut-être la poursuite, la modification,

la remise à l'étude du projet initial. On a vu un peu tous les cas de figure dans les cas précédents. J'espère vous avoir exprimé aussi clairement que possible les objectifs de ce débat. Je m'excuse pour ceux qui ont déjà participé à des séances précédentes, ils ont peut-être déjà entendu en partie ce que je vous ai dit ce soir, mais je pense que comme il y a certainement des gens qui viennent pour la première fois il était nécessaire que nous rappelions un peu ces éléments de cadrage.

Nous allons veiller tous les cinq à ce que le débat soit le plus serein et le plus fructueux possible aujourd'hui. Nous allons essayer de tenir dans la limite de trois heures, il faudrait que nous arrêtions à 23 heures 30 au plus tard, ce serait nécessaire. Nous avons un plateau qui est extrêmement riche, vous avez sûrement beaucoup de questions et nous irons jusqu'au bout de l'échange si c'est nécessaire. Sauf s'il y avait des questions sur ce que je viens de dire, je vous propose que Monsieur Vellaud et Monsieur Mabilais présentent un petit peu le programme de la soirée et la manière dont va se dérouler ce débat. Je leur passe la parole tout de suite. Monsieur Vellaud ?

Présentation du débat

M. VELLAUD, Membre de la CPDP

Merci, Monsieur le Président. Madame la représentante de la mairie de Saint-Lô, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter rapidement les conditions de notre débat. Si nous les respectons tous, notre réunion sera à la fois riche, sereine et constructive. Je demanderai d'abord aux possesseurs de téléphones mobiles de bien vouloir les éteindre le temps de la réunion. Je vous en remercie. Comment va se dérouler notre réunion ? Pour commencer, nous entendrons Monsieur Herz, Directeur du projet RTE, qui présentera les grandes lignes du projet de ligne à très haute tension. Qu'est-ce qui, aux yeux de RTE, justifie ce projet ? Existe-t-il des alternatives techniques à la ligne aérienne à très haute tension ? Quels sont les couloirs étudiés ? Quels seront les impacts de ce projet et les remèdes proposés ? Vous pourrez poser vos questions à RTE. Cette intervention et les questions devraient se dérouler sur une durée d'à peu près dix minutes. Ensuite, la réunion comprendra trois parties.

Une première partie abordera la question des champs électromagnétiques basses fréquences, des courants parasites, leurs impacts sur la santé animale et les remèdes envisagés. Monsieur Deschamps de RTE fera son exposé sur les champs électromagnétiques et les courants parasites pendant cinq minutes environ. Puis, nous donnerons la parole, dans le cadre d'une première table ronde, à différents intervenants qui présenteront leur point de vue. D'abord les experts : le Professeur Gallouin, sur les travaux du GPSE, le Professeur Brugère de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Chacun pendant cinq minutes. Puis, pendant quinze minutes, la parole sera donnée à la salle. Nous prendrons les questions aux mains levées. Après les experts, les interpellateurs : Monsieur Eliard, Vice-président des jeunes agriculteurs de la Manche, mais qui interviendra également au nom des cinq départements concernés par le projet. Monsieur Dufour pour la Confédération Paysanne. Monsieur Gallet de la Fédération syndicale du secteur agricole de la Manche qui, lui aussi, interviendra pour les cinq Fédérations des départements concernés. Et Madame Georgeault de l'association Animaux sous tension. Chacun interviendra dans un délai de

cinq minutes environ. Enfin, Xavier Pin, qui représente le Ministre de l'Agriculture, prendra la parole. Vous pourrez également poser vos questions à ces intervenants pendant environ quinze minutes. Cette première partie devrait se dérouler sur un délai d'à peu près soixante, soixante-dix minutes.

La deuxième partie aura pour thème l'impact de la ligne sur les terres, les cultures et les bâtiments agricoles, et aussi les remèdes envisagés. RTE exposera ce qu'il propose au monde agricole pour limiter les impacts de la ligne concernant les données des dommages instantanés, ceux occasionnés pendant les travaux d'étude et de construction de la ligne, et les dommages permanents, c'est-à-dire ceux occasionnés par la présence de la ligne. Ces interventions dureront à peu près quinze minutes. La deuxième table ronde débutera après, elle regroupera des experts. D'une part, Monsieur Bouvier de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture qui est responsable des services des entreprises agricoles, et Monsieur Croguennoc, expert des affaires agricoles de RTE. Chacun dans un délai de cinq minutes environ. Après les experts, les interpellateurs : il y aura Monsieur Ménard, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de l'Ille-et-Vilaine, qui lui aussi interviendra pour les cinq départements concernés. Nous pourrions poser des questions à ces intervenants pendant une vingtaine de minutes environ. Et la première table ronde sera animée par mon collègue Jean-Bernard Mabilais, et j'animerai, en ce qui me concerne, la deuxième table ronde.

En troisième partie, nous répondrons à d'autres questions sur ce thème ou bien sur d'autres aspects du projet de ligne à haute tension pendant à peu près une trentaine de minutes. Si vos questions sont trop nombreuses, nous les tirerons au sort, et nous limiterons cette réunion, comme l'a dit le Président, à trois heures.

Dernière précision : Comment poser vos questions ? Vous disposez d'une feuille pour écrire votre question. Nous vous remercions de bien vouloir la remplir le plus lisiblement possible et de la remettre aux hôtes. Celles-ci, effectivement, peuvent vous remettre d'autres feuilles si vous en aviez besoin. Vous verrez apparaître ces questions sur notre écran alternativement avec d'autres diapositives. Nous vous remercions de ne pas prendre la parole sans que nous vous l'ayons donnée, ceci est essentiel pour la qualité du débat. Je rappelle que toute la réunion est enregistrée et cet enregistrement est versé aux archives du débat, ce qui nous permet d'établir une synthèse de cette soirée qui sera consultable sur notre site Internet dès demain et d'en reproduire la version intégrale sous dix jours. Donc toute prise de parole sans micro ne peut pas être enregistrée. Je précise enfin que toute question non abordée ce soir recevra une réponse écrite sous un délai de trois semaines. Cette réponse sera effectivement consultable sur notre site Internet. Nous nous y engageons. Enfin, dernier conseil, je vous suggère de vous présenter quand vous prenez la parole : nom et organisme que vous représentez, éventuellement nom de la commune. Merci par avance pour votre compréhension. Avant de passer la parole à Jean-Bernard Mabilais, je suis prêt à répondre à deux ou trois questions de compréhension concernant le déroulement de cette soirée. Donc nous allons immédiatement commencer la première partie.

Première table ronde

Les champs électromagnétiques basses fréquences, les courants parasites et leurs impacts sur la santé animale

Ont participé à la table ronde :

M. DESCHAMPS, RTE

M. DUFOUR, Confédération Paysanne

M. FERREY, FDSEA 50

M. ELIARD, Jeunes Agriculteurs de la Manche

Mme GEORGEAULT, Animaux sous tension

M. PIN, représentant du Ministère de l'Agriculture

M. GALLOUIN, GPSE

M. LEROY, Confédération Paysanne

M. BRUGERE, école vétérinaire de Maisons-Alfort

Les débats ont été animés par M. MABILAIS, membre de la CPDP.

M. MABILAIS

Merci. Comme l'a dit Monsieur Vellaud, nous avons une heure consacrée à la question des incidences de la ligne à haute tension sur la santé animale, la question des champs électromagnétiques et la question des courants parasites. Nous n'en ferons pas le tour en une heure, c'est certain, mais nous espérons que le débat va apporter quelques éclairages et ainsi permettre à chacun d'approfondir son point de vue personnel. Pour se faire, nous avons prévu quatre experts, deux ne sont pas venus ce soir. Nous avons prévu la présence de Monsieur Martino qui est Professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, qui a participé à des expertises au Canada, mais qui n'a pas pu se libérer ce soir. Et nous espérons un expert proposé par la Confédération Paysanne qui n'est pas là non plus. Donc nous aurons deux experts et quatre interpellateurs, c'est-à-dire quatre représentants : trois représentants syndicaux et un représentant d'association, qui ont, dans leur cahier d'acteur, évoqué la question de la première table ronde. Je ne vais pas garder la parole plus longtemps pour respecter l'heure, et je propose à Monsieur Brugère de commencer son intervention. Monsieur Brugère est donc vétérinaire. Excusez-moi, avant, je vais laisser la parole à Monsieur Deschamps qui va nous donner quelques explications sur ce que l'on entend par champs électriques, champs magnétiques et courants parasites, en quelques minutes.

M. HERZ

Et la présentation du projet ?

M. MABILAIS

Oui, effectivement. Présentation du projet d'abord, et Monsieur Deschamps ensuite.

I. Présentation du projet

M. HERZ, Directeur du projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine à RTE

Merci, Monsieur Mabilais. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis Olivier Herz, Directeur du projet de ligne électrique Cotentin-Maine à RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Avec Gaétan Desquilbet, nous sommes là pour répondre à vos questions tout au long de ce débat public, ainsi que les chargés de concertation de notre équipe. Honneur aux dames, il y a Rozenne de Ligabel qui est une spécialiste des questions d'environnement. Nous avons également Pierre-Alain Jacob qui a une longue expérience de la concertation avec le monde agricole. Et à ses côtés, Philippe Joachim qui a un passé d'exploitant du réseau de transport et qui représente notre équipe dans la Manche et dans les autres départements concernés par le projet.

Je rappelle que RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau électrique de transport à haute et très haute tension. Nous sommes une filiale d'EDF mais nous sommes indépendants. EDF, producteur d'électricité, est pour nous un client comme tous les autres. Et nous avons une mission de service public qui est d'acheminer vers les consommateurs, à tout instant, l'électricité de tous les producteurs en veillant à ce qu'il y ait le moins possible de coupures d'électricité. Et c'est dans ce cadre que nous proposons le projet de ligne électrique Cotentin-Maine. Ce projet a précisément pour objectif de permettre le raccordement au réseau de transport d'un nouveau groupe de production, à savoir le groupe de Flamanville 3 de technologie EPR. Et nous avons étudié les conséquences sur le réseau de transport d'un tel accroissement de la production d'électricité du Nord Cotentin. Et nous avons mis en évidence les risques de coupure d'électricité sérieux si le réseau de transport n'est pas renforcé. Disons tout de suite que RTE ne prendra pas le risque d'exploiter ce réseau dans ces conditions.

Pour faire face à ces risques, nous avons étudié plusieurs techniques de renforcement du réseau qui ont été présentées la semaine dernière à Villedieu-les-Poêles. Parmi ces techniques, la construction d'une ligne électrique à très haute tension entre le Cotentin et le sud nous semble la solution la plus adaptée du point de vue du respect de l'environnement, de l'efficacité technique et des coûts. Cette nouvelle ligne aurait un aspect tout à fait similaire à la ligne existante qui relie le Cotentin à Rennes et qui ne passe pas loin de Périers, de Villedieu-les-Poêles et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, avec un pylon tous les 500 mètres environ. La nouvelle ligne partirait d'un poste électrique à côté de la ville de Périers près des deux lignes existantes issues du Cotentin qui les séparent, et son point d'arrivée serait situé sur la ligne électrique reliant Rennes au Mans, quelque part entre Rennes et Laval.

Ce débat public, Monsieur le Président l'a rappelé, prend place très tôt dans la vie de notre projet. Et nous souhaitons que nos échanges conduisent à améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence, le tracé exact sera connu au mieux dans quatre ans, et les travaux ne commenceraient pas avant 2010. Ce débat public est la première étape d'un dialogue prévu pour plusieurs années. Tout d'abord, une concertation pour le choix du meilleur tracé. Ensuite, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Et enfin, un dialogue avec les propriétaires et les exploitants agricoles pour l'élaboration du tracé détaillé, ce dont Gaétan Desquilbet vous parlera tout à l'heure.

Une première étude environnementale nous a permis d'identifier les principales accessibilités de la zone et de définir les couloirs de passage. Au nord, un couloir de passage unique qui va de Périers vers Villedieu, et au sud trois couloirs qui ont pour objectif commun de minimiser la gêne. Bien

sûr, on ne voit pas très bien là-dessus, mais dans le dépliant qui vous a été remis à l'entrée, vous aurez cette carte en grand format, au format A3. En tout cas, quel que soit le tracé qui sera définitivement retenu, pour nous comme pour vous, le respect de l'environnement est une préoccupation constante. Nous sommes attentifs au cadre de vie des populations nouvelles, à l'impact de l'ouvrage sur les activités humaines et au patrimoine naturel. Nous sommes conscients que des craintes peuvent émerger en matière de santé des animaux, de santé publique, de perturbation sur les appareils électriques, sur les ondes radio. Et nous espérons que la réunion de ce soir ainsi que celle de Vitré la semaine prochaine nous apporteront tous les éléments nécessaires à apaiser ces craintes.

Alors pour incérer au mieux la ligne dans l'environnement, la concertation nous aidera à définir le meilleur tracé et à définir des mesures complémentaires de réduction des impacts que Gaétan Desquilbet vous présentera. Bien entendu, nous indemniserons la gêne qui pourrait subsister malgré tout, qu'il s'agisse des propriétaires d'habitation ou des propriétaires d'exploitation agricole que nous verrons tout à l'heure. Mais au-delà, notre projet constitue une opportunité au service du développement local. A court terme, il y aura des retombées du chantier. A moyen terme, le programme d'accompagnement du projet permettra de financer la pérennisation des projets de développement durable pour le territoire. Et à long terme, le projet permettra d'améliorer la distribution de l'électricité. Une bonne qualité de l'électricité, c'est maintenant indispensable pour les entreprises, et c'est une condition essentielle à la création d'emploi. Le projet offrira également l'opportunité de l'accès au haut-débit avec des fibres optiques et il encoura des ressources fiscales pour les collectivités territoriales. Je vous remercie, et mon équipe est à votre disposition pour vous apporter les réponses à vos questions. Je laisse maintenant la parole à Monsieur Deschamps.

M. MABILAIS

Avant de passer la parole à Monsieur Deschamps, comme convenu, cet exposé introductif appelle-t-il quelques questions de votre part ? Vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît ?

M. LAMY

Vincent Lamiliou. Il n'a pas été défini l'état de bonne santé. C'est extrêmement important dans le cadre d'aujourd'hui, dans la mesure où c'est un équilibre ionique à la bonne santé. Ce qui s'appelle l'homéostasie. Etat de bonne santé, c'est, à mon avis, un état d'équilibre organique et psychique permettant la vie normale d'un être quel qu'il soit, unicellulaire, animal, homme, etc., qui lui permet d'exister dans des conditions de bien-être dans tout l'environnement et de pouvoir y évoluer, ce qui est très important. Tout cela repose sur l'homéostasie des milieux de vie. Equilibre basique non ionique. Dans ces conditions, il est idiot de dire que les champs électromagnétiques – et je pèse mes mots – n'ont aucune action : conclusions de RTE de la dernière réunion de Villedieu.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Nous sommes là, Monsieur, justement pour en parler. Donc on ne va pas passer du temps à cette question-là maintenant, l'impact, aujourd'hui, sur la santé animale. Je prendrai maintenant une deuxième question. Oui, Monsieur, là-bas ?

M. LIBRI

Merci. Bonsoir. Pierre Libri. Nous avons la chance – on le voit dans un tas de dépliants de notre département - d'avoir de beaux sites, un beau département. Et puis voilà que l'on a fait, il y a déjà quelques années, une grande trouée. Bien sûr, cela ne dérange pas tout le monde apparemment puisque l'on facilite. On n'a pas trouvé une solution à partir des deux lignes existantes, mais on en rajoute une autre. C'est-à-dire que la tirelire de certains va encore grossir. C'est déjà approuvé il y a bien longtemps, sous Giscard on a mis des poteaux en alu parce que c'était financé. Il n'y a pas si longtemps, il y a quelques mois, on a eu une idée lumineuse pour aider un fabricant d'informatique, on a mis des trucs qui coûtent la peau des fesses partout et qui posaient problème après parce que l'on ne sait pas s'en servir. Donc ça, déjà, c'est une chose. Mais quand il fonctionne, j'ai eu une expérience avec quelques-uns, effectivement vous parliez au tout début de la lumière au débat, oui, effectivement, et il y a aussi la lumière sur les couloirs de la ligne puisqu'il suffit d'aller avec un néon sous le couloir de la ligne, et ce néon s'allume, il n'y a pas de fil, il n'y a rien d'autre. Alors bien sûr, on aura, je pense, des gens experts pour nous l'expliquer, ceci dit, c'est un point de plus dans les interrogations que l'on peut se poser. Notre beau département, qu'est-ce qu'il va devenir dans quelques temps ? Ça c'est quand même le gros problème. Quand on entend le refrain des opposants aux éoliennes que cela dénature le paysage, excusez-moi, les éoliennes, jusqu'à preuve du contraire, il n'y en a pas une tous les 500 mètres. Et là aussi, le risque zéro au niveau des problèmes de santé c'est certainement plus vrai pour l'éolien que pour l'EPR et que pour les lignes. Donc je pense qu'il faudra aussi nous éclairer là-dessus parce qu'il y a quand même matière à discussion. Donc voilà un petit peu ce que je voulais dire en préambule.

M. GIBLIN

Merci, Monsieur. Y a-t-il d'autres questions ? Est-ce que RTE veut répondre ? A mon avis, c'est une déclaration.

Un intervenant

Très rapidement. Le phénomène d'allumer un néon sous une ligne à haute tension est une illustration assez simple pour montrer les champs magnétiques sur la ligne. Moi je n'y vois absolument rien de sérieux, il ne s'agit pas non plus de nier l'existence des champs magnétiques. Je peux tout simplement vous indiquer que vous pouvez obtenir exactement le même résultat en soulevant le capot de votre voiture et en approchant le néon de l'allumage de votre véhicule. Il faut un véhicule essence sinon ça ne marche pas. C'était pour démystifier un peu les choses. On va en parler des champs magnétiques. Et des champs magnétiques, il y en a sur les lignes à haute tension. Cela viendra dans le débat.

M. GIBLIN

Merci. Je vais prendre une dernière question. Monsieur ?

M. HERZ

Pour les autres aspects soutenus par Monsieur, concernant les aspects des éoliennes, j'avais indiqué que RTE transporte l'électricité de tous les producteurs, y compris les producteurs d'énergie éolienne bien entendu. Il y a des demandes de raccordement qui nous arrivent. Par ailleurs, ce que je voudrais dire c'est que quand il y a de la production d'électricité il faut aussi faire un réseau. Et je prendrai l'exemple de mon collègue allemand. Ils ont un grand projet de plusieurs milliers de mégawatts d'éolienne dans les années à venir, et ceci va les conduire à faire 850 kilomètres, dans les dix prochaines années, de lignes à 380 000 volts. C'est-à-dire pratiquement le même niveau de voltage que celui dont nous parlons actuellement.

M. GIBLIN

Merci. Une dernière question avant de passer la parole à Monsieur Mabilais.

M. LELIEVRE, Mayenne

Bonsoir. Emmanuel Lelièvre en Mayenne. C'est une question qui s'adresse directement à Messieurs de chez RTE. Juste par rapport à votre présentation, vous avez parlé d'accompagnement de projets durables, et en fait cela me choque toujours énormément parce que pour moi, on en a déjà parlé, il s'agit simplement d'inciter, de persuader les communes récalcitrantes à accepter le passage de la ligne. Et c'est pour moi, quelque part, acheter le passage.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

C'est également une déclaration. Monsieur Mabilais, maintenant, je vous passe le micro.

M. HERZ

Je voudrais quand même préciser, s'il vous plaît, que ce problème d'accompagnement de projet est quelque chose qui est totalement encadré puisque cela a été défini par des circulaires ministérielles. Le projet EPR représente 10 % du coût d'une ligne aérienne, l'affectation des ces fonds, c'est-à-dire le choix des projets que chacun peut présenter – chacun peut présenter un projet -, est défini par un Comité de concertation, donc il réunit tous les acteurs de la table qui souhaitent ce projet, alors que RTE n'intervenant pas à ce stade. Donc on ne peut pas dire que ces projets servent à acheter les collectivités, ce sont des mesures d'accompagnement. Quand on a une ligne électrique qui arrive, et certains le soulignaient, cela a un impact sur le bétail même si l'on prend toutes les mesures pour minimiser cet impact. Il paraît normal qu'il y ait des mesures de développement durable, par exemple l'enfouissement du réseau à haute tension que nous proposons.

De la salle

On n'a pas besoin d'acheter les gens comme ça. Quand il n'y a aucun problème, on n'a pas besoin d'acheter les communes. Cela veut bien dire qu'il y a des gros problèmes avec votre projet.

M. HERZ

Je suis désolé, ceci est applicable à tous les types d'infrastructure, notamment les autoroutes.

De la salle

Cela crée des problèmes dans la société. Cela crée des gênes. Donc à partir du moment où on nous oblige, on nous impose un projet et ses risques, vous achetez la population par l'intermédiaire des maires et des Conseils municipaux. Cela prouve bien votre faiblesse.

M. HERZ

Je crois que toutes les grandes infrastructures de notre pays sont d'intérêt général.

De la salle

Ce n'est pas l'intérêt général que vous voulez.

M. GIBLIN

S'il vous plaît, vous aurez l'occasion pendant la deuxième table ronde d'évoquer ces questions-là.

De la salle

Quand on parle d'intérêt général, c'est l'intérêt de quelques financiers d'Areva qui vont implanter l'EPR en plein Flamanville dont on n'a surtout pas besoin. Parce qu'il n'y aura sans doute pas d'augmentation de la consommation d'électricité comme vous le prévoyez. L'objectif premier est d'envoyer de l'électricité dans les pays étrangers parce que la France est en surcapacité de production d'électricité déjà.

Applaudissements de la salle

De la salle

L'objectif, après, sera de descendre vers le sud de la France pour traverser toute la France et de vendre de l'électricité à l'Espagne et peut-être même au Maroc. Voilà un peu ce que vous avez comme projet !

M. GIBLIN

Monsieur, vous avez fait une déclaration qui rejoint un certain nombre de propos qui ont été tenus à la réunion que nous avons eue à Rennes. Cette déclaration va évidemment figurer dans le compte rendu de cette réunion. Mais je vous demande simplement aujourd'hui d'essayer de parler du problème qui nous réunit qui est l'impact sur le monde agricole et en commençant par l'impact sur

la santé animale. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup de monde, je l'ai dit, et je crois qu'il faut que nous ayons le temps d'en parler. Je pense qu'il faut que nous passions à la table ronde de telle sorte que personne ne soit un peu déçu du fait que l'on n'ait pas pu traiter convenablement ce sujet-là. Donc si vous le voulez bien, on va passer maintenant à la table ronde, on a bien noté votre intervention et elle rejoint d'autres que nous avons déjà entendues dans les réunions d'ouverture et lors de la réunion de Rennes.

M. MABILAIS

En fait, vous m'avez donné la parole trop tôt. Je vous propose deux interventions : une de Monsieur Brugère, une autre de Monsieur Gallouin. Ensuite, quelques questions concernant les interventions. Et ensuite, quatre interventions des quatre interpellateurs. Donc je donne la parole à Monsieur. Et auparavant, je donne la parole à Monsieur Deschamps qui va nous indiquer de quoi il s'agit quand on parle de champs électriques, de champs magnétiques et de courants parasites.

II. Présentation des champs électromagnétiques et des courants parasites

M. DESCHAMPS, Ingénieur à RTE

Bonsoir Messieurs dames. Je suis François Deschamps, je suis ingénieur à RTE. L'objectif de cette présentation est de vous passer quelques idées simples pour vous faire comprendre ce que sont les champs électriques et les champs magnétiques. Première question : Qu'est-ce qu'un champ ? Ce n'est pas très facile à faire passer comme idée parce que ce n'est pas directement perceptible par le sens habituel. Je vous propose de garder en tête simplement qu'un champ est une force. Cela exprime l'idée qu'une force agit. Cela n'agit pas n'importe comment. Ça agit sur certaines caractéristiques physiques de la matière. Un exemple que nous connaissons tous, c'est le champ pesanteur qui va donc exercer une force sur la masse des objets. Et de la même manière, le champ électrique va exercer une force sur des charges électriques. Le champ magnétique étant un petit peu différent. Mais gardons l'idée qu'un champ égale une force.

En matière d'unité champ électrique, le champ électrique est dynamisé par la tension, c'est-à-dire l'accumulation de charges électriques. Plus on aura une forte tension, plus on aura de champ électrique. L'unité c'est le volt par mètre, 1 000 volts c'est la tension. Le champ magnétique, lui, est lié au passage du courant, c'est-à-dire que sur la petite illustration que vous avez sous les yeux, quand la lampe est allumée on observe un champ magnétique et un champ électrique. Quand la lampe est éteinte, elle est connectée au réseau, il existe donc des sous-tensions, et donc il existe un champ magnétique.

L'unité du champ magnétique c'est le gauss ou le tesla, ce sont de grosses unités, et généralement des fractions d'unité, en l'occurrence le microTesla qui est égal à 10 milligauss. Les champs électriques, les champs magnétiques, les champs électromagnétiques, il y en a à toutes les fréquences. Si on part de la fréquence zéro du champ statique, on va parler par exemple du champ magnétique terrestre qui ne vibre pas ou qui n'est pas alternatif. Dans les très basses fréquences, on va trouver le 50 hertz que vous avez là sous les lignes à haute tension d'une machine à laver. Et en montant en fréquence, on va trouver des ondes radios, téléphones portables, ondes utilisées par les satellites micro-ondes. On arrive à la lumière qui est aussi un élément électromagnétique. Et enfin, on arrive dans l'ultra haute fréquence, les rayons x et les rayons gamma. Ces très, très hautes fréquences sont ce que l'on appelle des rayonnements ionisants, ils sont capables de créer des

lésions, de casser des molécules. Et c'est en particulier comme cela que l'on imagine que de tels rayonnements puissent avoir un effet sur la santé. En très basse fréquence, on est dans la gamme des rayonnements non ionisants, les rayons ne portent pas une énergie suffisante pour casser les molécules, par contre ils peuvent par exemple les chauffer. C'est ce que l'on voit avec les micro-ondes. Ensuite, c'est la lumière visible, et on retrouve bien au niveau de la lumière visible cette idée d'effet sur la santé avec les ultraviolets, la partie haute du spectre lumineux, qui créent un échauffement avec les infrarouges.

Comment associe-t-on (*inaudible*) avec notre environnement ? On va parler des phénomènes d'induction. L'induction, qu'est-ce que c'est ? Vous avez un émetteur radio qui envoie une onde captée par l'antenne. Et au bout de l'antenne, vous allez avoir un petit signal électrique qu'il va envoyer au récepteur radio ou télé qui va être multiplié et transformé. Les champs électriques et les champs magnétiques générés par les ondes à haute tension peuvent également être captés par les structures métalliques avoisinantes qui font effet d'antenne. Ce que représente ici l'illustration c'est un phénomène qui est bien connu du monde agricole, c'est-à-dire que quand on a une clôture électrique qui longe une ligne électrique, on peut (*inaudible*) même si cette ligne n'est pas électrifiée.

Alors on va parler d'induction magnétique quand elle est générée par le champ magnétique, on va parler d'induction électrique quand elle est générée par la tension. Mais on peut avoir d'autres effets électriques présents dans les exploitations agricoles, en particulier le secteur de l'électrochimie. Quand on met deux matériaux métalliques différents en contact, on a des flux de tension qui apparaissent, on a des décharges électrostatiques qui apparaissent par exemple lorsque l'on fait tourner des courroies. Et enfin, on a aussi des courants de fuite par exemple sur les clôtures électriques, je suppose que vous avez peut-être expérimenté également les clôtures électriques. Tous ces éléments-là sont autant de sources de perturbations électriques qui vont générer une force de contact qui vont éventuellement perturber des courants parasites. Donc voilà un petit peu l'ensemble des phénomènes qui peuvent éventuellement affecter la santé des animaux.

Alors quand on suspecte un tel problème, établir un diagnostic électrique n'est pas simple parce que les mesures sont complexes, les phénomènes sont aléatoires. Si les phénomènes sont aléatoires, cela veut dire qu'il faut perdurer sur une grande durée avant de comprendre ce qui se passe, et donc identifier les sources parmi toutes celles que j'ai citées et les modes de propagation, c'est-à-dire comment, éventuellement, cela peut atteindre les animaux. Et donc, ce n'est pas une affaire simple, et je dirais même que c'est une affaire de spécialistes parce que l'on n'a pas de solution évidente quand on a de telles hésitations. Une fois que l'on a établi un diagnostic, on peut essayer de résoudre le problème électrique. Et là, il y a quelques fondamentaux que je souhaiterais rappeler : une installation électrique aux normes, une isolation systématique des parties métalliques flottantes. Je voudrais finir mon exposé là-dessus. Il y a des problèmes éventuellement de tension qui peuvent apparaître mais il existe des solutions adaptées à chaque problème quand ils sont correctement diagnostiqués.

M. MABILAIS

Merci. Je donne immédiatement la parole à Monsieur Brugère. Monsieur Brugère est professeur à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort et à qui l'on a demandé de faire un peu un état des lieux et de donner les résultats des recherches sur cette question. Monsieur Brugère ?

III. Exposés des experts

M. BRUGERE, Professeur à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort

Merci. Peut-être que je peux avoir la première diapo. En quelques mots, poser le problème. Cette question des champs magnétiques posée ce soir demeure, au plan d'actualité dans le pays, au premier rang pour des raisons très diverses. Des raisons qu'il ne faut pas confondre. Il y a bien évidemment champs électromagnétiques et champs électromagnétiques. Les problèmes de téléphones portables sont des problèmes de radiofréquence qui ont été évoqués par François Deschamps. Nous parlons maintenant des courants de basses fréquences, ces courants que l'on appelle ENF qui sont très près de zéro et qui sont très faibles en termes d'énergie. Il est tout à fait clair donc que c'est la fréquence qui fait la dangerosité de l'impact éventuellement sur le vivant, que c'est exactement comme la dose de poison. Il est clair qu'il y a des questions qui sont posées sur la santé de l'homme et des animaux. En santé, je retiendrai tout de suite la proposition du confrère qui est intervenu tout à l'heure pour dire que l'homéostasie me convient tout fait comme définition de la santé. C'est, pour la santé humaine, l'objet d'une prochaine réunion, je ne reviendrai pas dans le détail évidemment sur ce point. Sinon vous signaler qu'il reste une question qui est posée à propos d'un éventuel effet qui favoriserait des leucémies. L'étude récente de Draper est au programme aussi de vos réunions, donc je n'insiste pas.

Quand on parle d'effets chez l'animal, il est tout à fait clair que parmi l'épidémiologie on pourrait se poser la question de savoir combien il existe de leucémies. Il est clair que les leucémies ne sont pas du tout évoquées et il est tout à fait clair aussi qu'il y a une question qui est posée, c'est que l'on ne peut pas utiliser l'homme pour enseigner l'animal, et ceci évidemment pour une réponse simple c'est que les champs par eux-mêmes n'ont pas d'effets sur la santé qui soient en quelque sorte très grands et avérés, hormis la question que je viens d'évoquer qui reste en suspens pour la leucémie chez l'enfant.

Diapo suivante. Les effets chez l'animal, qu'est-ce que l'on en sait ? Les effets chez l'animal ont été étudiés dans un certain nombre d'études, plusieurs dizaines, de par le monde et différentes approches ont été utilisées pour cela. Au départ, surtout dans l'installation de lignes de très haute tension en Amérique du Nord, de 765 000 volts, on a fait de la surveillance sanitaire sur des élevages, et puis ensuite on a éprouvé la nécessité de faire des études épidémiologiques pour répondre aux questions qui pouvaient se poser. Les études épidémiologiques ont aussi des limites, on a fait des expérimentations sur le terrain et ensuite on a des éléments d'élevage en laboratoire.

Diapo suivante. Ces différentes méthodes, on va les expliquer, bien sûr, en trouvant les sources de tensions, de champs, etc., et des animaux. Il est clair que quelquefois on a construit des générateurs spécialement pour cela. Diapo suivante. Je vais en passer quelques-unes, je ne voudrais pas passer toutes ces diapos, mais je vais quand même prendre un exemple au moins de chaque cas de figure. Bien évidemment pour rappeler ici, et je l'ai indiqué tout à l'heure, que ce sont bien sûr des impacts de 165 000 ou de 135 000 selon les pays en Amérique du Nord qui ont été à l'origine d'études de tout problème posé que vous voyez. Diapo suivante. Sans doute, la première de ces études qui ne concernait que très faiblement les animaux a été de la faire bien évidemment accompagner d'un suivi sanitaire assez important par des praticiens prestigieux. Elle est suivie de façon régulière et il n'a pas montré d'effets défavorables au cours de cette étude qui reste modeste par le nombre de sujets.

Diapo suivante. Cette étude est intéressante parce que la ligne qui est utilisée, une ligne à très, très haute tension, c'est une ligne 1,100 million de volts, et c'est une ligne qui est installée à titre expérimental en Eure-et-Loir. Diverses recherches ont été faites, d'une part, sur la praticabilité pour l'agriculture et aussi sur le comportement des animaux. On a constaté entre autre chose que les animaux broutent différemment sous ou à côté des lignes. Diapo suivante. On peut passer celle-ci parce que l'on ne pourra pas tout voir. Je parle maintenant des exemples d'études épidémiologiques. Ces études épidémiologiques ont été faites pour l'essentiel en Suède. Nous sommes en Europe sur une ligne de 400 000 volts. L'étude suédoise est importante car nous pratiquons une étude, je ne dirai pas strictement à l'échelle de la nation, mais un questionnaire envoyé à l'ensemble de la nation du monde agricole pour sélectionner les fermes sous lesquelles ou près desquelles passent des lignes. Il y a notamment une comparaison avec des fermes à une certaine distance des lignes, et en particulier c'est la mobilité des vaches qui a été suivie.

Suivante, s'il vous plaît. On passe celle-ci parce que l'on ne peut pas tout voir. Je rentre dans un autre cas de figure qui est ici l'expérimentation terrain. On a une ligne qui passe dans la nature, on fait un enclos sous cette ligne, on va placer des animaux qui sont exposés, et on fait un enclos à distance, ce sera les témoins. Diapo suivante. Ici, une première étude qui a été faite (*inaudible*) où l'on a seulement regardé les paramètres de consommation. Diapo suivante. L'étude suédoise sur 400 000 volts, on a mis d'un côté 58 génisses sous la ligne et de l'autre côté 58 génisses en dehors de la ligne. Un certain nombre de points de l'étude n'ont pas montré de différence, en particulier, ce qui est intéressant, parce que le paramètre de présence ou pas de (*inaudible*) chez les animaux, il est clair que l'on pouvait éventuellement attendre une modification, et il n'y a pas eu de modification dans le lot exposé. Diapo suivante. Je passe sur celle-ci. Expérimentation en laboratoire, ici on a mis des éléments d'élevage dans un laboratoire et artificiellement le champ ou les champs. C'est une étude qui a été extrêmement puissamment argumentée au plan biologique. C'était une étude seulement en champ électrique parce qu'à l'époque – 1982 – on suspectait surtout le champ électrique d'avoir des effets défavorables. Les animaux pouvaient changer de donne, et il n'a pas été noté de différences montrant le côté nocif d'un champ qui était de 30 kilovolts par mètre, de même par l'effet biologique qui soit significatif.

Diapo suivante. Ici, c'est tout à fait important parce que c'est ici une étude canadienne qui arrive, au bout de vingt ans, à livrer un nombre important de travaux. Ce projet a été conçu dans les années 80, l'objectif était ici de déceler les champs sous des lignes de 735 kilovolts et le fond de l'étude était d'avoir des expositions de longue durée. Parce que si l'on prend des animaux dans des enclos, il est tout à fait clair que les animaux peuvent se promener et qu'ils n'ont pas toujours la même valeur de champ. Alors qu'ici, on met les animaux immobiles dans une enceinte dont le champ est fixe. Et à part le temps qui est nécessaire à faire les soins quotidiens, les animaux sont exposés 24 heures sur 24, ce qui fait une moyenne, selon les études, de 21 heures d'exposition.

Diapo suivante. Le dispositif a été montré depuis le début de l'étude. Il y a d'une part une ligne rectangulaire qui entoure la chambre où sont les animaux, il y a aussi des blattes près des champs électriques. Et bien évidemment les conditions sont telles que le sol en béton permettra d'éviter les phénomènes de parasites. Diapo suivante. Ici, la ligne intérieure est dans des cages qui sont en bois, évidemment matériel insensible aux champs. Diapo suivante. Ici, la ligne de champs avec les valeurs des champs qui ont été prélevées : 30 microteslas en champ magnétique, 10 kilovolts par mètre en champ électrique. Diapo suivante. Il est précisé ici la durée d'exposition et le fait que les tensions parasites ont été réduites aux valeurs les plus faibles, donc en l'occurrence moins d'un millivolt sur les points qui pouvaient contenir de telles tensions. La première étude publiée a été publiée en 1996, elle montrait un certain nombre de paramètres pratiquement en état néant, à part

quelques modifications concernant la matière véhiculée, et concernant le PH sanguin pas de modification chez les animaux exposés.

Diapo suivante. On est maintenant en 2005. Entre 1996 et 2005, il y a une dizaine de publications qui ont été faites prenant différents paramètres biologiques. A aucun moment, il n'a été signalé des troubles de la santé. Je soulignerai en particulier dans l'autre partie exposée du septième mois de gestation, et cela pour une durée d'un mois, du septième au huitième mois, il n'y a pas eu de rapport d'incident ou d'accident à propos du déroulement de la gestation. Alors bien évidemment on arrive à l'idée que les champs n'ont pas d'effets biologiques, on ne rentre pas dans des mécanismes, on cherche à regarder les points d'impact, les enjeux. Il y a des problèmes éventuellement dans les élevages. Quelles peuvent être les causes de ces problèmes s'ils ont une nature magnétique ? C'est ici qu'il faut bien évidemment se tourner vers le problème des tensions parasites. Il est évident qu'il y en a de très nombreuses, je passerai sur le listing de toutes ces causes. Il est évident que les masses métalliques raccordées à la terre ou bien non raccordées à la terre (*inaudible*) l'utilisation des animaux.

Diapo suivante. On arrive, en testant la réactivité des animaux, à montrer que les bovins sont extrêmement sensibles. Cela est évidemment l'idée que l'homme n'avait pas parce que l'homme ne ressent pas les tensions qui sont de l'ordre du volt ou de quelques volts. Ici, vous avez en ligne de base les intensités. Ces intensités peuvent correspondre à des tensions d'un ou de deux volts. Et on voit que la plupart des animaux répondent pour des intensités qui sont de l'ordre de 6 milliampères. Diapo suivante. On peut se dire que l'homme, lui, est particulièrement résistant. En réalité, l'homme ressent exactement de la même façon, seulement l'homme n'est jamais les quatre pieds par terre dans quelque chose de mouillé, il a généralement des chaussures, il a les mains sèches. Et donc sa résistance corporelle est généralement très différente.

Diapo suivante. Il est donc tout à fait clair que sachant que c'est l'intensité qui est le paramètre actif et non la tension, il faut toujours, dans ce problème, tenir compte de la résistance corporelle. Cette résistance corporelle, pour simplifier les choses, donne une valeur moyenne généralement trouvée lors d'une (*inaudible*) éventuellement plus. Les études sur cette question-là ont donc permis de définir plusieurs zones en fonction de l'intensité, soit par (*inaudible*), soit éventuellement des réseaux dans lesquels on ne peut pas imputer les baisses de production et bien évidemment les zones de dangerosité. Vous remarquerez que les zones de dangerosité vont se trouver en dessous de 10 volts.

Diapo suivante. On arrive à la conclusion. Bien évidemment, les réseaux de distribution peuvent entraîner des effets secondaires. Ces effets secondaires, quand ils passent dans les animaux des courants d'une intensité suffisante. Dernière diapo de conclusion. Les champs qui sont présents dans l'environnement produisent des intensités beaucoup plus faibles. Merci de votre attention.

M. MABILAIS

Merci. Durant la préparation du débat public, nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants d'organisations syndicales et d'associations, et un mot qui venait très souvent : qu'en est-il du GPSE, le Groupement Permanent de Sécurité Electrique ? Donc nous avons invité le Président du GPSE de façon à nous présenter l'historique de ce groupement et son activité. C'est Monsieur Gallouin, je lui laisse la parole immédiatement.

M. GALLOUIN

Merci beaucoup. Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Je vais vous présenter le GPSE. Le GPSE, c'est le Groupe Permanent sur la Sécurité Electrique dans les élevages agricoles et aquacoles qui a été créé à l'initiative de la Confédération Paysanne en 1997. Il a été demandé au ministre Lepensec de faire établir un rapport sur les champs électriques et électromagnétiques par les ingénieurs en agronomie Blatin et Benetière. Et ce rapport a débouché sur la signature d'un protocole qui a été fait entre le Ministère de l'Agriculture et le DF, à l'époque signé par le Ministre Glavany et Roussely. Le GPSE a été officiellement lancé le 19 juillet 1999 et devait s'arrêter normalement au 31 décembre 2003. C'est un peu l'univers dans lequel nous avons accepté de très bonne volonté des institutionnels au Ministère, les syndicats du monde agricole, surtout la Confédération Paysanne, des agriculteurs, des enseignants de l'Institut Nationale de l'Agronomie dont je fais partie et des écoles vétérinaires, des ingénieurs d'EDF, puis RTE, des ingénieurs de chez Promotélec, les consulaires, des assureurs comme Groupama, etc., etc. Il y a eu beaucoup d'acteurs, et donc c'était une formation à géométrie variable, puisque l'on est autour de 25 à 30 participants par réunion.

L'animateur, c'est moi. Je suis professeur, vétérinaire au départ, de zootechnie à l'Institut National de Paris et je suis expert à la cours d'appel de Paris pour des problèmes également vétérinaires et zootechniques. De 1999 à 2003, il y a eu 110 réunions du GPSE dont pas mal de réunions de terrain un peu partout en France, notamment dans des exploitations en difficulté. Des réunions d'information comme nous venons d'en avoir de la part de Monsieur Brugère ou de RTE sur la foudre, etc., tous les enjeux que j'ai cités. Des réunions de travail un peu plus structurées, on va voir tout à l'heure en quoi cela consiste. Et des réunions ministérielles pour essayer de dégager les possibilités de financement. De 2003 à 2005, le GPSE n'a plus eu d'existence légale, moi je ne suis plus responsable de ce GPSE. Mais nous avons continué quand même à réunir les collègues du Ministère, également avec les collègues de RTE, et il y a eu 20 réunions, et sur l'expérimentation préliminaire qui a été lancée.

Les trois centres d'intérêt, donc les trois groupes dont je viens de parler, c'est, premièrement, la connaissance des problèmes, notamment les courants de fuite, tout ce que l'on peut rencontrer en élevage, et les agriculteurs nous ont dit qu'à l'heure actuelle il y avait beaucoup de soucis avec du matériel d'origine plus ou moins douteuse du point de vue électronique, peut-être pas tout à fait aux normes, des tas d'incompatibilités. On n'a pas été plus loin là-dedans, je pense que c'est dommage et il va falloir reprendre cela. Les avancées à mutualiser, on a vu des choses magnifiques chez les agriculteurs, notamment des exploitations parfaitement aux normes, très tranquilles et très sécurisées, et puis à côté de cela des vraies catastrophes. Et le troisième groupe s'occupait de connaître les litiges qu'il y avait eu à l'époque avec EDF et les agriculteurs afin de les traiter et surtout de les éviter.

Voilà les trois grands champs dont Monsieur Deschamps a parlé. On peut passer ces trois diapositives. Comment un animal peut prendre du courant ? Là, en particulier, la tension de contact est très importante. L'animal peut prendre du jus au contact de l'eau en touchant l'abreuvoir, etc., et évidemment il va avoir un stress. Et donc, avec cette tension de contact que cela peut occasionner peut donner des (*inaudible*). La suivante. Il y a aussi des courants liés à la tension ou pas, notamment la foudre qui tombe quelque part. Cela tue quand même 15 000 à 16 000 vaches par an en France, ce n'est pas nul. L'animal étant à quatre pattes, comme l'a dit Monsieur Brugère, il se prend du courant par les pattes, et comme il est bien conducteur, ma foi, il peut en subir des conséquences fâcheuses.

La suivante. Nous avons fait des publications et des études dans ce GPSE. Nous avons édité une plaquette pour mieux connaître les charges électriques et les dangers de l'électricité tirée à 40 000 exemplaires et qui a été largement distribuée dans le monde agricole. Il y a eu un colloque sur le sujet à la zoopôle le 3 octobre 2002, et nous avons fait une communication dans le bulletin de la *Société Vétérinaire Pratique* de juillet 2003 qui reprenait les problèmes électriques, les problèmes de pathologie animale et le fonctionnement du GPSE. Et enfin, une enquête au Salon International de l'Agriculture de l'an 2000 sur 350 agriculteurs qui a montré qu'il y a des agriculteurs parfaitement au courant des dangers de l'électricité, et d'autres qui seraient largement en danger.

La diapo suivante, merci. Les consultations que nous avons pu faire avec les agriculteurs sont notamment des études sur le terrain qui ont toujours été faites hors des actions judiciaires. Il est bien évident que l'on ne peut pas intervenir dans une exploitation qui est en conflit judiciaire et que donc à chaque fois que l'on a pu établir des diagnostics chez les agriculteurs, cela a été fait sur la base du volontariat réciproque et donc une franche réciprocité de travail en confiance. Et il y a donc eu un protocole tripartite qui a été signé par les agriculteurs, le Président du GPSE et RTE, qui a consisté à faire un suivi vétérinaire zootechnique par des représentants du Ministère de l'Agriculture qui ont travaillé gratuitement, des Directions Départementales de l'Agriculture et des Directions des services vétérinaires départementaux qui ont travaillé également gratuitement. Quant au suivi électrique, évidemment, il a été confié à RTE. Chacun son métier !

Alors la suite, j'ai suivi, au Ministère, des demandes des syndicats et en particulier de la Confédération Paysanne qui avaient la volonté de relancer le GPSE. Et je pense que le MAP, mais Monsieur Pin nous en dira plus, et RTE, sur cette portée, serait d'accord pour relancer cela, mais on va leur laisser la parole. Alors c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses que l'on n'a pas vraiment vues, notamment on avait voulu faire une ferme expérimentale en particulier en Basse-Normandie, et cette ferme ne s'est pas faite pour différentes raisons. Je ne sais pas si c'est le lieu pour en parler ici, mais c'est dommage parce que l'on avait une question particulière : à partir de quand les animaux sont réellement perturbés, notamment quand il y a un courant électrique qui leur chatouille les pattes ? Et quel prix sont-ils prêts à payer éventuellement pour supporter un inconvénient de ce genre ? Autrement dit, est-ce que leur gourmandise leur permet d'oublier qu'il y a des événements électriques ?

Alors on a commencé une expérimentation qui a été faite sur le site de Grignon, et cette expérimentation a montré effectivement qu'il y avait des animaux qui étaient assez résistants, il y en avait d'autres qui étaient beaucoup plus sensibles, que d'un jour à l'autre le même animal ne répondait pas de la même manière, notamment son impédance ou sa résistance – c'est mieux de dire impédance - varie de 400 à 4 000 ohms dans un rapport de 1 à 10 à peu près. Donc dans ces conditions, si l'on applique une tension électrique, il est bien évident que le courant qui va traverser l'animal ne sera pas le même, et bien évidemment la réponse ne sera pas la même. D'autre part, on a vu qu'il y avait des animaux, c'était sur des brebis, ils sont très régularisés, ils mangent toujours dans la mangeoire de droite, d'autres toujours à gauche. Cela n'a rien à voir avec leur opinion politique, mais c'est bien connu que chez les animaux il y a une latéralisation de l'animal qui vient aussi perturber cela. Donc dans le protocole, on s'est efforcé de les tromper et d'électrifier une mangeoire ou une autre à volonté.

La suivante. Le fonctionnement ultérieur, c'est un point d'interrogation pour suivre les réunions du GPSE (*inaudible*), loin s'en faut, il faudrait faire des expérimentations suivies, avec un Comité scientifique qui parlerait des expérimentations à mettre en place. Il faudrait aussi faire un choix

parce qu'il va y avoir beaucoup de demandes, à mon avis un peu tous azimuts, dans les priorités expérimentales. Mais pour cela, il faudrait peut-être créer un décret international car il y a des Canadiens qui sont intéressés par le projet également, peut-être même l'Union Européenne certainement, créer aussi un Comité d'éthique. Dans notre toute petite expérimentation, on a un Comité d'éthique qui fait partie de l'INRA. Donc ce Comité peut nous donner des formes à ne pas dépasser. Et bien entendu tout cela dans le respect du bien-être animal. C'est tout pour le moment. Merci de votre attention.

M. MABILAIS

Merci Monsieur Gallouin. Comme vous l'avez remarqué, Monsieur Gallouin a indiqué que le GPSE n'existe plus depuis 2003 et a eu une forte demande de la poursuite du GPSE. Ce qui fait que la Commission a pris l'initiative d'écrire à Monsieur le Ministre de l'Agriculture pour lui demander ce qu'il prévoyait sur cette question, et Monsieur Pin, qui représente le Ministre ce soir, va nous dire un mot pour nous éclairer sur ces problèmes.

M. PIN

Merci. Si vous voulez, nous venons de voir qu'il y avait pas mal de problèmes qui se posaient, il y a des enjeux, il y a des élevages qui constituent une force économique importante. Et on craint qu'ils ne subissent les conséquences indirectes des champs magnétiques et des champs électromagnétiques. Et puis il y a la connaissance. Alors la connaissance, Monsieur Deschamps vous a parlé des connaissances de base, des choses que l'on sait bien, il y a ce qui vient des instituts de recherche, et puis il y a aussi la connaissance qui résulte des expérimentations, des observations faites. On a acquis déjà, au cours des quatre années de fonctionnement du GPSE, un capital important de connaissances constatées et partagées par la Ministre qui dit que ce capital est important mais ce n'est pas fini. Manifestement, il reste encore bien des questions à résoudre, il reste encore des enjeux. Il se crée de nouvelles lignes électriques donc il y a de nouveaux enjeux pour lesquels il y a des craintes qui se manifestent et pour lesquels on sera contents d'avoir des expertises. C'est la pensée du Ministre.

Donc il est clair qu'il faut reconstituer le GPSE pour qu'il continue son travail, améliorer sa manière de travailler avec les idées que nous a indiquées Monsieur Gallouin. Pourquoi ne l'a-t-on pas reconstitué plus tôt, immédiatement après la fin du premier protocole ? Il a fallu le temps de travailler, on a déjà un projet de protocole mis au point avec Monsieur Deschamps et d'autres personnes de RTE. Et on avait un petit problème institutionnel, il fallait que le nouveau protocole soit passé entre le Ministère de l'Agriculture, EDF et RTE, alors que le premier était entre le Ministère de l'Agriculture et EDF seulement puisqu'à l'époque EDF s'occupait aussi du transport. Maintenant, le statut de RTE est stabilisé, le document technique est prêt, le protocole sera signé prochainement. Et le GPSE sera reconstitué avec une composition qui sera fondamentalement la même que précédemment, c'est-à-dire que l'on y retrouvera à côté du Ministère de l'Agriculture, d'EDF ou de RTE, les représentants des organisations professionnelles agricoles et particulièrement les éleveurs, des experts connus pour leurs compétences sur les questions d'élevage, sur les questions électriques, les questions de sécurité, et puis d'autres représentants qui n'étaient peut-être pas au départ, comme les assureurs par exemple, de façon à ce que tout le monde puisse bénéficier des connaissances acquises et des connaissances qui restent encore à acquérir.

Alors le rôle du GPSE sera un rôle de formation, d'information, d'expertise, de résolution de cas hors des situations judiciaires bien entendu, en fait de mise à disposition des connaissances existantes et des connaissances qui seront encore à acquérir. Je crois que le GPSE va être constitué dans les cinq à six prochaines semaines, pour simplifier. Si jamais des problèmes se posaient dès maintenant on pourrait travailler parce que vous avez vu qu'en dépit du fait que le GPSE a cessé d'exister formellement le 31 décembre 2003, en réalité le travail ne sera pas fait depuis. Donc la chaîne de l'acquisition de la connaissance, de la diffusion et de la mise à disposition de la connaissance et de l'expérience ne s'interrompra pas.

M. MABILAIS

Merci. Quelques questions dans la salle peut-être à poser aux trois intervenants précédents. Et après, on passera aux questions des interpellateurs.

Questions de la salle

M. MABILAIS

Monsieur, devant ?

M. CHAPON, Association Respecter le Bocage

Bonjour. Je suis Monsieur Chaperon, je suis Président de l'association Radio et Bocage. J'essaierai de ne pas être très long car vous savez que notre cheval de bataille n'est pas tellement sur les effets nocifs chez les animaux. Nous, notre but est surtout les alternatives techniques pour (*inaudible*), je le rappelle pour les gens qui ne nous connaissent pas. J'ai une question qui me vient à l'esprit : si vous dites qu'il est nécessaire de faire un GPSE, est-ce que vous sous-entendez par là que les connaissances apportées par les études épidémiologiques qui ont été présentées par Monsieur Brugère ne sont pas suffisantes actuellement pour déterminer l'absence totale de risque ? Parce que nous, si vous voulez, et on en parlera certainement à la réunion prochaine du 7 décembre, nous avons aussi à l'esprit naturellement le risque pour la santé humaine. Et nous pourrions vous fournir comme preuve de RTE nombre d'études épidémiologiques qui ne montrent rien alors que les études plus récentes montrent quelque chose. Alors est-ce que le fait de vouloir recréer de nouveau un GPSE met en doute certaines données que l'on pourrait présenter ?

M. MABILAIS

Qui veut répondre ? Monsieur Gallouin ?

M. GALLOUIN

Je pense que c'est loin de la pratique des élevages et des laboratoires, et que ce que les éleveurs ont vu, et ils ont pu porter témoignage précisément, c'est qu'il y a des tas de paramètres qui ne sont pas pris en compte dans un laboratoire et qui existent dans les exploitations agricoles. Les sols ne sont pas les mêmes, l'électricité parfois a été construite en plusieurs étapes, tout n'est pas forcément

parfaitement raccordé. Il y a des tas de phénomènes qui jouent, et je vous disais notamment les effets électromagnétiques du matériel, des choses comme ça qui ont été très bien vues par les éleveurs qui sont ici présents dans la salle. Cela me semble très important, et même au niveau de l'agrément de certains matériels il y a des choses qui sont faites. Donc il y a beaucoup plus de choses à voir sur le terrain que dans un laboratoire. Dans un laboratoire, on fait bouger une chose à la fois sinon on ne voit rien du tout, dans une exploitation agricole tout bouge en même temps. Il y a des tas de phénomènes qui vont intervenir et toute la difficulté d'ailleurs est là. On n'est pas capables, *a priori*, de dire quel est le point le plus important, il faut aborder cela sous un angle à la fois vétérinaire, zootechnique, peut-être même d'autres angles que l'on n'a pas trop développés. Mais c'est clair que c'est beaucoup, beaucoup plus difficile.

M. MABILAIS

Merci. Une autre question ? Monsieur ? Une question courte.

M. PROVOST, Vice-Président de l'association nationale Animaux sous tension

Je vais essayer de faire court. Serge Provost, Vice-président de l'association nationale Animaux sous tension, ex-agriculteur et producteur de lait. Je tiens à féliciter aujourd'hui le discours qui est tenu par les interlocuteurs que l'on vient d'avoir. Il faut savoir aujourd'hui que si l'on entend de tels discours c'est qu'il y a un lourd tribut de payé de la part d'une petite minorité d'éleveurs qui ont osé dire, osé se heurter à un système tout puissant, osé se heurter à des diffamations qui ont été écrites dans certaines revues et dans certains journaux. Donc je félicite aujourd'hui François Deschamps, les représentants de RTE qui enfin prennent conscience d'un phénomène. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que les champs électromagnétiques, champs électriques ou champs magnétiques provoquent des inductions. Cela est la loi de la physique. Les tensions parasites, ce n'est pas d'aujourd'hui que cela existe. Malheureusement, il a fallu encore une fois de plus, je dis bien encore une fois de plus, une poignée d'éleveurs qui ont osé se faire utiliser pour arriver à un tel débat aussi ouvert aujourd'hui. Je tiens à vous remercier Messieurs, mais à quel prix ?

M. MABILAIS

Merci. Est-ce que quelqu'un de la tribune veut répondre ?

M. GALLOUIN

Merci, Serge Provost, de ce témoignage. Je pense que cela nous conforte dans l'idée qu'il faut poursuivre. Je pense que le GPSE a eu droit effectivement à une poignée d'agriculteurs qui ont payé, c'est absolument clair. Cela a permis aussi de rétablir un dialogue entre EDF, RTE et les agriculteurs qui n'avait jamais existé et en particulier de voir ce qui se passait derrière le compteur électrique. Et cela, je pense que pour les agriculteurs c'est une bonne chose. RTE a d'énormes moyens d'investigation et peut régler un certain nombre de problèmes qui pourraient être dangereux pour les éleveurs et les animaux. Merci, Serge Provost.

M. MABILAIS

Monsieur ?

Un intervenant

Juste pour dire que le temps ne m'a pas permis tout à l'heure de parler du GPSE, ce qu'a fait bien sûr Professeur Gallouin à ce sujet. Mais moi je plaide pour qu'il y ait bien évidemment une reprise et une pérennité de ces structures-là. Il est tout à fait clair que le GPSE peut fournir des moyens, et des moyens qui sont uniques en termes de technicité, et que ces moyens l'éleveur ne peut pas y accéder autrement. Et je crois que c'est évidemment un point de passage obligatoire pour que ces problèmes-là se réduisent.

M. MABILAIS

Merci. Encore une question, et après je donne la parole aux interpellateurs. Plus de question ?

III. Exposés des interpellateurs**M. MABILAIS**

Donc nous allons avoir une série d'interventions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'interpellateurs qui, en rédigeant leur cahier d'acteur, on évoqué cette question, et qui vont avoir cinq minutes chacun pour évoquer leur avis et ensuite éventuellement répondre aux questions de la salle. Je donne la parole à Monsieur Eliard qui représente les jeunes agriculteurs de la Manche et je crois les autres départements concernés.

M. ELIARD, Agriculteur à Saint-Jean-sur-Erve

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Monsieur Eliard, agriculteur à Saint-Jean-sur-Erve. Saint-Jean-sur-Erve c'est une commune qui se situe au départ des deux lignes électriques de haute tension déjà existantes et qui supportent des poteaux. Ce sont des lignes que je connais très bien. Nous, les agriculteurs, par rapport à l'EPR et notamment des lignes THT qui en découlent, avons choisi de ne pas nous positionner pour ou contre. Nous participons au débat public afin de défendre les agriculteurs qui pourraient subir des nuisances pendant et après la mise en place de la ligne THT. En fait, nous représentons des entreprises jeunes, donc plus fragiles que les autres, nous avons besoin d'une assurance sur la pérennité de nos exploitations. Concernant la santé animale et la proximité des lignes, on entend de tout, les expertises sont parfois contradictoires. C'est pourquoi nous demandons par précaution qu'aucune ligne ne surplombe les bâtiments d'élevage quitte à déplacer les sièges d'exploitation. Pour les bâtiments situés à proximité des lignes, nous demandons la prise en charge qui leur sécurise un site. Concernant la gestion des conséquences attendues aujourd'hui liées à la ligne THT, il faut absolument, je crois que cela a déjà été dit, réactiver le GPSE pour avoir une meilleure idée des conséquences et faire l'interface entre agriculteurs et exploitants de la ligne. Bien sûr, si un préjudice est constaté, des solutions doivent être trouvées et l'agriculteur doit être indemnisé. Je vous remercie.

M. MABILAIS

Je donne la parole à Madame Georgeault qui représente l'association Animaux sous tension.

Mme GEORGEAULT, Présidente de l'Association Animaux sous tension

Bonsoir. Madame Georgeault, j'interviens en tant que Présidente de l'association nationale Animaux sous tension. Cette association a été créée en 1993, elle rencontre les éleveurs dont les élevages sont situés à proximité de lignes à haute et à très haute tension et qui subissent des préjudices sanitaires sur leurs animaux. Je vais développer dans un premier temps ce que sont les tensions parasites et comment on va y répondre très rapidement. Quelques mots sur les mesures électriques dans les élevages. Que constatent les agriculteurs sur leurs animaux ? Face à ces problèmes, que fait RTE ? Et j'en terminerai par une petite conclusion.

En effet, les champs électriques et magnétiques génèrent des tensions parasites et des courants vagabonds et provoquent un stress plus ou moins permanent sur les animaux. Les tensions parasites résultent d'un phénomène d'induction du champ magnétique de la ligne THT sur toute structure métallique dans les élevages. Les valeurs de ces tensions parasites sont proportionnelles à l'intensité de la ligne. Elles varient suivant l'orientation des ouvrages par rapport aux bâtiments d'élevage : parallèle ou perpendiculaire.

Les courants vagabonds. Les pylônes des ouvrages d'EDF RTE ont été mis à la terre. Ces mises à la terre ont pour but de sécuriser les ouvrages par temps d'orage et évacuer les courants induits des ouvrages. Ces courants évacués dans le sol peuvent devenir dans certains cas des courants vagabonds. Selon la conductivité et la nature des sols, ces courants vagabonds peuvent être véhiculés sur des distances assez importantes et être récupérés par les mises à la terre des bâtiments d'élevage et par toutes les structures métalliques en liaison avec le sol. Certains sols ne sont pas aptes à recevoir de tels ouvrages. Exemple : les sols et sous-sols riches en fer sont très conducteurs et très perturbateurs pour les élevages.

Pourquoi des mesures de conductivité et de réceptivité des sols ne font-elles pas partie des études d'impact avant l'implantation des ouvrages EDF RTE ? Lorsque l'on fait des mesures électriques dans un élevage à proximité d'une ligne THT, il est impératif de faire des mesures compteur d'exploitation ouvert et compteur fermé pour déterminer l'origine de la pollution en 5 ampères. Compteur fermé, les tensions parasites mises en évidence proviennent des ouvrages EDF RTE. Notre association a effectué de multiples mesures électriques dans différentes exploitations à différentes périodes de l'année. Nous avons pu constater avec la collaboration des éleveurs que quelques dizaines de millivolts étaient suffisants pour perturber les animaux. Dans toutes les autres exploitations visitées, on retrouve des points communs : la présence de structures métalliques, le béton ferraille, la nature des sols.

Que constatent les agriculteurs sur leurs animaux à proximité de lignes THT ? Sur les vaches laitières, on observe une modification de la production laitière, des traites incomplètes, une augmentation du temps de traite, une augmentation du nombre de mammites, un accroissement du taux de dioxine dans le lait qui peut entraîner un taux de renouvellement du cheptel pouvant aller dans certains cas de 30 voire 40 % de réadaptation. On observe également une perturbation dans la production, problème de fécondité, problèmes hormonaux, qui sont beaucoup plus longs et plus difficiles, il y a une augmentation du nombre de (*inaudible*) du lait, une mauvaise conversion alimentaire, la difficulté à équilibrer la ration alimentaire. Modification du comportement, nervosité

plus importante, vaches qui se mettent à courir sans raison apparente dans les parcs surplombés par les lignes. Pourquoi, à cette période de l'année, les bovins se mettent-ils sous les pylônes ou à proximité ?

Un éleveur de la Marne a observé que ses vaches mangeaient plus de foin dans leur râtelier lorsqu'elles se situaient à proximité du pylône par rapport à d'autres. Sur les jeunes bovins, on observe un retard de croissance. Dans un environnement sain, la prise moyenne d'un jeune bovin est de 700 à 800 grammes par jour en moyenne. Dans un environnement perturbé par les ouvrages EDF RTE, la prise peut descendre à 200 ou 300 grammes par jour avec la même alimentation. Sur les porcs en engraissement, on observe une baisse de croissance, une diminution du (*inaudible*), une diminution de la période de (*inaudible*) de deux à trois semaines, une mauvaise conversion alimentaire, une nervosité importante des porcs, une mortalité inexplicée. En maternité, on observe un trouble de la reproduction, des mises bas difficiles, une absence de montée laiteuse, une mortalité importante des porcelets. En gestante, retour en chaleur décalé, baisse de fertilité des ébats.

Face à ces problèmes, quelle est l'attitude de RTE ? RTE reconnaît l'existence de ces tensions parasites et de leurs effets perturbateurs. En novembre 2003, le Président de l'association a reçu un courrier du Directeur de la division transport électricité, je cite : « *Cependant, sous certaines conditions, ces champs électriques et magnétiques sont susceptibles de produire des tensions et des courants parasites pouvant eux-mêmes perturber les élevages. Ce phénomène est connu, mesurable et très largement maîtrisable* ». En décembre 1998, un rapport intitulé *Implant sur les élevages des champs électromagnétiques induits par une ligne à haute tension* est remis au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Il s'agit du rapport Benetière-Blatin. Dans ce rapport, il est reconnu entre autre que les champs électromagnétiques génèrent des tensions parasites et que ces tensions parasites entraînent des nuisances sur les animaux dans les élevages.

Pourquoi les instances officielles ont-elles accordé des permis de construire à proximité des ouvrages EDF RTE sans aucune préconisation alors que certaines nuisances sont reconnues et qu'elles sont maîtrisables ? Pourquoi a-t-on laissé s'implanter des lignes THT à proximité des bâtiments d'élevage existants sans aucune préconisation sachant que RTE reconnaît l'existence de ces tensions parasites et qu'il décrie savoir maîtriser ? Pourquoi les solutions n'ont-elles pas été mises en place lors de la construction de ces ouvrages ?

Cependant, dans le cadre du GPSE, Groupement Permanent de la Sécurité Electrique dans les élevages, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche suite au rapport Benetière-Blatin, une expérience a été menée dans un élevage parisien avec RTE. Il s'agit d'un éleveur laitier, son exploitation est concernée par deux lignes à 225 000 volts. Les problèmes ont commencé en 1999, les vétérinaires ne trouvent pas de solutions aux problèmes rencontrés et s'avouent un peu dépassés. Une démarche du GPSE a été mise en place en janvier 2001, des analyses vétérinaires ont été effectuées révélant l'absence de problèmes sanitaires. RTE vérifie l'installation électrique des bâtiments : absence de problèmes. Sur conseil de leur vétérinaire, ils conservent les vaches laitières dans les bâtiments des haletantes qui est beaucoup plus éloigné de la ligne, constat : les problèmes disparaissent en quelques semaines, seuls les problèmes des cellules dans le lait persistent, la salle de traite devant être déplacée. En parallèle, des mesures électriques ont été effectuées dans les bâtiments des laitières, des tensions parasites ont été mises en évidence par le RTE. Il décide de mettre les salles de traite dans le bâtiment laitier afin de supprimer ces tensions parasites. A la demande du GPSE, les vaches laitières reviennent dans leur bâtiment mis en (*inaudible*). Les problèmes recommencent. Le GPSE a pour réponse que les vaches laitières seraient plus fragiles,

selon le Président du GPSE. Fin 2003, le GPSE propose un nouveau protocole et finance (*inaudible*). Elles arrivent en chantier en 2004. Petit à petit, les problèmes recommencent. Fin 2004-début 2005, des travaux importants sont réalisés à l'intérieur de la salle de traite et du bâtiment des laitières pour pouvoir réaliser une étude de potentialité intégrale.

M. MABILAIS

Encore une minute.

Mme GEORGEAULT

Tout est placé pour pouvoir réaliser une potentialité intégrale. Une machine à traire est achetée (*inaudible*). Tout est payé par les deniers publics. Selon le Président du GPSE, à ce jour, il n'y aurait plus de problème. La communication est à la transparence totale de cette affaire, on peut en douter puisque les éleveurs ont été menacés d'être poursuivis devant les tribunaux par RTE s'ils communiquaient à quiconque une copie du protocole qu'ils ont signé avec RTE et la préfecture. Lorsque les représentants du GPSE vont dans les exploitations, ils exigent la transparence totale de tous les documents de la part de l'éleveur, la réciproque n'est pas vraie pour RTE. Pourquoi ? Ces protocoles contiendraient-ils des informations gênantes pour RTE ? RTE reconnaît que les champs électriques et magnétiques sont susceptibles de produire des tensions et courants parasites pouvant eux-mêmes perturber les élevages. Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche reconnaît l'existence de tensions parasites perturbatrices sur les animaux dans les élevages dans le rapport Benetière-Blatin datant de décembre 1998. Le Professeur Rouger écrit dans la brochure intitulée *Problèmes électriques dans l'élevage* éditée par (*inaudible*) en date du 30 octobre 2000 : « *Les courants parasites de faible valeur bien inférieure à ce que peuvent produire les troubles graves d'électrocution peuvent être perçus par les animaux d'élevage et induire des perturbations de production* ».

Au total, des nuisances sont reconnues et des solutions existent. Pourquoi nos élus et les représentants de nos instances agricoles s'obstinent-ils à ignorer ces tensions parasites nuisibles au fonctionnement et à la pérennité de nos exploitations ? Pourquoi avoir occulté volontairement depuis une vingtaine d'années l'incidence des tensions parasites issues des lignes THT dans les élevages ? RTE coupe systématiquement l'intensité des lignes lorsque des mesures électriques sont programmées dans les élevages. Pourquoi ? RTE empêche toute expérimentation animale dans les élevages. Pourquoi ? Combien de temps nos représentants politiques professionnels continueront-ils à cautionner les manières équivoques de RTE ? Pour l'amiante, il y a eu cinquante ans de mensonges, maintenant, cela coûte des vies et une fortune pour réparer les erreurs. Combien de temps faudra-t-il attendre pour comprendre que ces perturbations sur la santé des animaux ont aussi des effets sur la santé humaine ? Et combien d'élevage faudra-t-il encore sacrifier pour obtenir la reconnaissance officielle d'une nuisance bien réelle ?

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Je donne la parole, maintenant, à Monsieur Dufour qui représente Confédération Paysanne de la Manche et, je crois aussi, la Confédération de la Mayenne.

M. DUFOUR, Paysan

Bonsoir. Je m'appelle François Dufour, je suis paysan dans notre département. Je ne reviendrai pas sur ce qui a pu être dit à la fois sur l'évolution du GPSE et sur les problèmes posés par les éleveurs ou vécus par les éleveurs. Et c'est à l'intérieur du GPSE et du combat mené par l'association SOS Animaux sous tension, il se trouve que j'ai moi-même représenté la Confédération Paysanne auprès du Ministère (*inaudible*). Je suis très heureux ce soir d'apprendre que le GPSE va revivre parce que de toute façon même si nous savons que la ligne non seulement n'est pas construite, et nous souhaitons qu'elle ne soit pas construite, nous espérons que les recherches et les études soient menées parce que les autres nuisances sont là et que nous devons les supporter. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose c'est concernant l'évolution des lignes sur les élevages. Je poserai une question, et j'espère qu'elle sera débattue tout au long de l'enquête publique dans les mois à venir, si tant est que les enquêtes publiques se préparent pour savoir si la ligne passera ou pas. Moi je voudrais aborder la question du droit de vivre dans un environnement sain dans le sens où aujourd'hui il y a des réglementations et des législations européennes qui avancent. Si nous avons annoncé le principe de précaution à la constitution, les évolutions nous permettent dans ce sens de nous bagarrer pour que finalement il y ait les moyens à la fois de transparence, de recherche, et que cela contribue à permettre que les activités existantes, je ne parle pas des maisons, mais là je parlerai de la santé animale et des risques que cela comporte sur les activités économiques. Je crois qu'il y a des législations européennes qui avancent fortement aujourd'hui sur la notion du droit de vivre dans un environnement sain. C'est-à-dire sur le fait que lorsqu'un système d'évolution au développement technique se met en place dans un secteur donné, il ne doit poser aucun problème à l'activité économique des gens qui sont déjà en place et qui sont là. Il y a plusieurs (*inaudible*) ces dernières années en ce qui concerne par exemple l'implantation de décharges et les conditions par exemple des nuisances des décharges auprès des habitations chez les gens qui habitaient là auparavant et qui finalement ont pu gagner face, souvent, à des mastodontes. Donc j'espère que, pas seulement l'application du droit de vivre pour les êtres humains, mais le droit d'exercer son activité économique soit aussi pris en compte dans ce domaine.

Je pense que l'on ne passera pas à côté à la fois d'une recherche appliquée en milieu ouvert, c'est-à-dire la ferme expérimentale que nous étions en train de négocier au moment où le GPSE s'est arrêté. Cette ferme expérimentale, en ce qui concerne la Confédération Paysanne, nous la voulons de la France pas simplement parce que l'on aimerait bien l'avoir en transparence mais en gestion. Mais considérant que dans cette région il y a une forte concentration de production d'électricité et de couloirs de ligne, et qu'en même temps nous sommes dans un climat humide, chacun le sait, la Normandie et la Bretagne, une pluviométrie importante dans cette région, et que les diversités de nature de sol permettent sans doute de trouver à proximité de ligne à haute tension, ou même si ce ne sont pas des lignes à haute tension, de lignes existantes, le moyen de rechercher profondément et de faire la corrélation entre ce qui se passe dans le sous-sol qui est un milieu vivant et ce qui se passe dans la nature avec à la fois des animaux qui y vivent en permanence, c'est-à-dire plus de huit heures par jour.

Je crois qu'il n'y a pas effectivement d'experts dans ce domaine ce soir, mais on a eu un colloque il y a quelques mois organisé par la Confédération Paysanne de la Manche à Saint-lô, et qui nous a permis d'écouter un certain nombre de scientifiques qui nous ont dit par exemple qu'un certain nombre de courants perturbateurs stressent les animaux et portent une fatigue, notamment sur l'aspect immunitaire des animaux. C'est-à-dire que les animaux peuvent être sensibles et fragiles en

fonction du lieu où ils habitent et la nature des sols, et se fatiguer. Or, nous avons par exemple dans certaines périodes comme l'hiver des animaux qui vivent 24 heures sur 24 dans des bâtiments, je ne reprendrai pas ce qu'a été dit tout à l'heure sur les types de bâtiments liés au sol, et que ces animaux, passés un certain nombre d'heures par jour, sont dans un état de fatigue et de stress, et à partir de là ne combattent plus les problèmes causés par les lignes. Or, à ces animaux, on demande du rendement. Nous sommes dans les animaux de rente, que ce soit des porcs pour faire de la viande ou des truies pour donner la tétée aux petits, que ce soit des vaches laitières à qui l'on demande effectivement de produire du lait pour la traite bien sûr, comme on le sait. Et puis, on est dans la première région de France en termes de production laitière, si on met les départements de la Manche et l'Ille-et-Vilaine nous sommes les deux premiers départements, et la Mayenne est bien sûr aussi un des départements très forts. Alors ça c'est le premier aspect sur les éléments juridiques. On ne va pas s'attarder là-dessus.

Deuxième aspect, c'est le coût d'une telle énergie, je suis obligé de le dire, fait prendre des risques au nom effectivement, et là je m'associe à ceux qui disent que nous devons développer l'emploi dans le Nord Cotentin, mais est-ce que l'emploi qui serait pénalisé par l'implantation d'un EPR et d'un couloir de ligne qui portera préjudice à l'économie agricole agroalimentaire de la région sera-t-il dans la durée de nature à compenser les éventuels risques et perturbations sur les élevages ? Il y a un calcul économique à faire en ce domaine. Donc je m'associe et j'associe la Confédération Paysanne à la bagarre sur la question des énergies renouvelables qui sont des réponses et qui peuvent être produites ailleurs. Le développement durable est aussi de produire au plus proche des lieux de consommation et donc par là de faire des économies.

Le dernier point, et je m'arrêterai là, c'est sur le coût d'une telle énergie eu égard au fait que l'on est rentré dans une mondialisation et une globalisation des échanges et que l'on nous demande aujourd'hui d'être compétitifs, et que faire une production de masse d'énergie dans le Nord Cotentin pour la transporter avec ces pylônes, est-ce la bonne solution au niveau du coût global à supporter pour la société lorsque l'on sait que des choix politiques disent que finalement, par une exonération de taxe professionnelle, l'implantation des pylônes serait supportée par la collectivité publique ? A partir de ce moment-là, il est bien évident que là on va sans doute se heurter aussi au niveau du droit européen et peut-être du droit à la concurrence sur le fait qu'avec des fonds publics on risque d'être fortement entachés de concurrence déloyale. Je voulais simplement dire cela. Merci.

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Est-ce qu'il y a des réactions dans la tribune ? Monsieur Herz ?

M. HERZ

Je voudrais répondre sur deux points particuliers. Je suis désolé de le dire, le premier point c'est l'idée que quand il y aurait des expérimentations dans des fermes, je dois dire que le réseau électrique à 400 000 volts...

M. PROVOST

Monsieur Herz, je vous interdis de...

M. HERZ

Le réseau à 400 000 volts est l'ossature du réseau français qui emmène le courant dans toutes les régions. Dans la région parisienne, le courant prend le chemin de la loi de la physique. Nous avons une responsabilité qui est d'assurer le courant dans toutes les régions françaises.

Sifflements de la salle

M. PROVOST

Vous allez sur un terrain dangereux !

M. HERZ

Le second point sur lequel je voudrais insister c'est sur ce que vient de dire Monsieur Dufour, c'est celui de l'exonération de la taxe professionnelle. Le Conseil Général de la Manche a pu dire ou faire des choses, ce que je peux vous dire c'est que le financement du développement du réseau électrique français est financé par des taxes au réseau fixées par la notion de régulation et qu'en aucun cas d'éventuelle exonération de la taxe professionnelle qu'aurait pu voter le Conseil Général de la Manche ne servirait à financer le projet cotentinois.

M. MABILAIS

Merci. Quelques questions dans la salle. Monsieur Provost ?

De la salle

Ce n'est pas la peine de se fâcher, cela ne sert à rien. Monsieur Herz, surtout, de grâce, ne rentrez plus jamais dans ce terrain-là. On a toutes les preuves, aujourd'hui, depuis 15 ans, 20 ans, qu'EDF jouait ce jeu-là avec la complicité de vos services, et vous n'êtes pas en dehors de cela. Donc on a des éléments en notre possession par les expertises, quand vous allez dans les exploitations, comme par hasard le 21 mars 1997, qu'est-ce qui s'est passé chez Serge Provost ? Si Serge Provost n'avait pas eu ses propres appareils qui faisaient des mesures, on aurait conclu qu'il n'y a pas de problème. Donc Monsieur Herz, ne rentrez plus jamais sur ce terrain-là, parce que sinon vous me trouveriez devant vous. Je vous avertis ! Ce jeu-là, ne le refaites jamais !

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Au fond, s'il vous plaît.

De la salle

Bonjour. Là, tout le monde parle de nuisance et tout ça, et est-ce que si l'on enfouit la ligne il y aurait ces nuisances-là sur les animaux, donc sans doute sur les personnes aussi ? Est-ce que RTE peut me répondre ?

De la salle

Je vais vous fournir à la sortie de la salle un document provenant d'un cabinet vétérinaire qui atteste officiellement la vérité.

De la salle

Oui, mais est-ce que si la ligne est enfouie elle a les mêmes nuisances ?

M. MABILAIS

Vous pouvez répondre à la question, s'il vous plaît ? Monsieur Provost, laissez la dame parler !

M. DESCHAMPS

La question est : est-ce que la ligne enterrée aurait les mêmes nuisances qu'une ligne à haute tension ? Encore faut-il qu'il y ait nuisance.

Sifflements de la salle

M. DESCHAMPS

Je voudrais réagir sur ces propos-là et répondre à ce qu'indiquait Madame Georgeault tout à l'heure. On a entendu parler de nombreux cas, de nombreuses mesures, beaucoup de généralités. Le fait est que la connaissance avance peu sur ces problèmes-là parce qu'il y a peu de dégâts, tout simplement. Et quand on a ces affaires qui ne sont pas simples des différentes sources de tensions de courant qui ne sont pas obligatoirement très simples à comprendre, on connaît les principes physiques mais ce n'est pas obligatoirement parce que l'on connaît les principes physiques que l'on est capable de (*inaudible*) dans les élevages.

M. MABILAIS

S'il vous plaît, Monsieur Deschamps, je pense que la question était très précise. La question portait sur les courants parasites. Répondez à cette question !

M. DESCHAMPS

J'y viens ! Quand on a peu de cas à traiter dans l'absolu, il est plus difficile de dire que les nuisances sont là automatiquement. Maintenant, si l'on essaie de comparer ligne et câble, il y a une différence importante entre les lignes et les câbles qui est qu'au-dessus d'un câble enfoui dans le sol il n'y a pas de champs électriques. Il n'y a pas de champs électriques parce que toute la tension est concentrée au niveau de l'isolant. C'est comme vous, si vous touchez un câble de 2230 000 volts, il n'y a pas de tension à l'extérieur, c'est un petit peu le même principe : pas de champs extérieurs, donc pas de champs électriques. Par contre, il y a des champs magnétiques parce qu'il y a du courant. Et les effets d'induction liés aux champs magnétiques peuvent être tout à fait comparables à côté d'un câble enfoui dans le sol et une ligne à très haute tension. Je dis simplement qu'il y a du champ magnétique au voisinage.

M. MABILAIS

Merci. Une question, ici.

M. TOULUCH

Bonsoir. François Touluch, association (*inaudible*). Il est démontré qu'une ligne à 400 000 volts présente immédiatement sous la ligne, c'est-à-dire à zéro mètre, une perte de 30 microTesla de champ magnétique. A 150 mètres, nous avons encore 15 microTesla. A 300 mètres, nous avons un microTesla. C'est-à-dire qu'il y a 600 mètres, 300 d'un côté et 300 de l'autre, concernant les lignes aériennes. Concernant une ligne enfouie, nous avons au droit fil du câble 30 microTesla, et à un mètre nous n'avons plus qu'un microTesla. C'est la vérité technique.

Applaudissements de la salle

M. MABILAIS

Monsieur Deschamps ?

M. DESCHAMPS

En fait, vous avez raison sur un point qui est que les champs magnétiques générés par les lignes sont tout à fait comparables quand on est dans le droit fil immédiat, c'est-à-dire en dessous d'une ligne ou au-dessus d'un câble, ce sont des lois physiques, il ne s'agit pas de nier que les champs magnétiques générés par un câble vont se réduire plus vite que les champs magnétiques générés par une ligne électrique. Je conteste par contre vos valeurs exactes mais sur le principe, nous sommes d'accord.

M. MABILAIS

Merci. Une question, là-bas.

Dans la salle

Je reviens sur le problème des pylônes, pour commencer. Actuellement, on les voit déjà d'une manière imposante. Les dimensions des prochains seront identiques ou supérieures, je pense, vous allez nous le préciser. Pour rejoindre Monsieur Dufour, je ne suis pas un expert mais j'entends quand même des choses et les gens parlent autour de cela. Je ne suis pas mandaté par qui que ce soit. La perte de courant : 50 % entre Flamanville et ce qui arrive à Rennes, vous nous le confirmerez. Est-ce que ce sera plus sur le 400 000 volts ? Et d'autre part, sur le problème de la santé publique, on a fait un procès d'intention à tous ceux qui s'élevaient contre les pylônes, sauf que, encore aujourd'hui, on apprend qu'une petite fille est morte, cela fait deux dans la même école. Il y a quand même à plus long terme des nuisances, des problèmes de santé qui apparaissent. Alors on nous a fait le coup de l'amiante il y a des décennies, on va nous faire le coup du nucléaire et on nous fait le coup de supporter les ondes et les choses qui viennent perturber notre vie de tous les jours. Alors il y a peut-être d'autres solutions en passant par les panneaux solaires et tout le reste, mais seulement, évidemment, c'est un débat qui dure depuis longtemps. Là aussi, comme les agriculteurs, il y a un certain nombre de gens qui, depuis des années, martèlent là-dessus, et puis d'un seul coup on s'aperçoit, parce qu'il serait question dans 50 ans qu'il n'y ait plus de pétrole, et l'éolien se serait bien. Il y a EDF qui se fout à fond là-dedans, alors qu'il y avait des moyens de faire des investigations. Si les panneaux solaires, aujourd'hui, étaient fabriqués de manière industrielle, en série et de façon importante, peut-être qu'ils coûteraient moins cher et il y aurait peut-être une autre incitation aussi à mettre en place ces systèmes-là. Sauf qu'à chaque fois que l'on veut innover sur quelque chose, on nous fout des bâtons dans les roues. C'est cela le problème ! Et pourquoi ? Parce qu'il y en a quelques-uns qui veulent faire du profit.

Applaudissements de la salle

M. HERZ

Monsieur, vous posez plusieurs questions, je ne répondrai pas sur les aspects production parce que nous c'est le transport d'électricité. Vous avez soulevé plusieurs aspects, vous avez évoqué l'amiante. Je voudrais dire qu'il n'y a aucun parallèle à faire avec l'amiante, nous avons pris le contre-pied de cette question. Les lignes électriques à haute tension n'existent que depuis le début du 20^{ème} siècle, les années 20, et ce n'est qu'en 1979 qu'une étude américaine a soulevé la question de l'éventuel impact sur la santé. Et à ce moment-là, l'industrie électrique dans le monde a reconnu qu'il y avait une question et a lancé les moyens de faire de la recherche face à cette interrogation, nous étions dans une totale incertitude en 1979. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de certitudes. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que c'est l'objet de la réunion de la semaine prochaine, aujourd'hui c'est plutôt la santé animale. Mais sachez bien qu'il n'y a aucun parallèle avec l'amiante, nous avons pris le contre-pied.

Vous avez évoqué la question des pertes électriques pour acheminer l'électricité de Flamanville vers le sud de la région de Rennes et de Laval. Ce que je voudrais dire c'est que sur le réseau à 400 000 volts, les pertes électriques représentent à peu près 1,2 % sur le réseau électrique français. Le fait qu'une ligne grande longueur entre Flamanville et le poste d'arrivée entre Rennes et Laval porterait les pertes à 1,3 %, cela voudrait dire qu'il y aurait 1‰ de la production de Flamanville qui serait lié à l'éloignement et à la longueur de la ligne. Enfin, concernant la question des pylônes et de leur taille, je vais laisser Gaétan Desquilbet répondre.

M. DESQUILBET

Les pylônes envisagés, c'est la même chose que les lignes 600 dans la Manche. Donc des supports qui font de 45 mètres de haut à 70 mètres suivant le nombre de portées et de dénivelés. Donc pas de pylônes particulièrement gros.

Contestations de la salle

M. MABILAIS

Je prends encore deux questions. Monsieur Dufour et une au fond, j'ai vu une main se lever tout à l'heure. Monsieur Dufour ?

M. DUFOUR

Je voudrais dire que lorsque nous avons souhaité la mise en place du GPSE, notre but était d'abord de sortir les éleveurs des tribunaux. Parce que l'on savait que par l'absence d'une réponse, puisque l'on est dans un éternel débat et cela va sans doute encore durer longtemps étant donné que l'on n'a pas encore commencé vraiment les recherches appliquées sur le terrain, c'était surtout d'empêcher que les éleveurs se tuent financièrement et physiquement. D'ailleurs il y a des gens qui ont perdu la vie, comme on le sait. Je voudrais aussi, ce soir, avoir une pensée pour le Président de l'association qui vient de quitter ce monde il y a quelques jours, SOS Animaux sous tension, qui était un éleveur de porcs et qui connaissait de graves difficultés avec les lignes, et qui a perdu son cœur. Peut-être qu'il en avait un peu marre d'être sur cette terre, cet homme est parti très jeune.

Simplement, quand nous nous battions avec l'association, nous voulions faire évoluer la législation dans le sens où faire reconnaître le couloir de ligne juridiquement, cela permettait à la fois de faire en sorte que les gens qui vivent sous la ligne décident à un moment donné de ne plus les y laisser, notamment les élevages, et en même temps d'éviter que des permis de construire et des permis d'exploiter soient donnés sous certaines lignes ou à proximité de certaines lignes. Si l'on avait défini ce couloir de ligne par une législation, chaque fois que l'on a demandé un permis de construire, au nom du principe de précaution, on ne construit plus sous et on évacue jusqu'à une certaine distance. Etant donné que l'on ne l'a pas eu, on reste toujours à devoir continuer à gérer les problèmes et à les aggraver parfois. Alors moi je suis content que le Ministère de l'Agriculture soit présent, peut-être que la question lui ira directement : aurions-nous la chance d'avoir le couloir de la ligne juridiquement assez rapidement ?

M. MABILAIS

Monsieur Pin, vous voulez répondre ?

M. PIN

Je n'ai pas connaissance qu'un tel couloir soit en voie d'être mis en place juridiquement pour le moment.

M. MABILAIS

Merci. Une dernière question avant la deuxième table ronde. Quelqu'un, tout à l'heure, a levé la main quelque part.

De la salle

En fait, c'est une question pour Monsieur Eliard. Je suis jeune agriculteur, et je voudrais savoir s'il dépend en réalité des agriculteurs ou si, au contraire, il dépend du passage de la ligne. Puisqu'en fait, il nous dit tranquillement que s'il y a un problème il faut indemniser et voire même, pourquoi pas, piquer notre exploitation si vraiment les problèmes sont insolubles. Donc moi je ne comprends rien à votre fonction. Donc ce serait bien de nous éclairer et de dire ce que vous pensez en réalité du passage de cette ligne. Ayez le courage de prendre une position ! Merci.

M. MABILAIS

Vous voulez répondre Monsieur Eliard ?

M. ELIARD

Il n'y a pas de problème. On ne peut pas se permettre d'être égoïste, tout le monde a droit à l'électricité. Donc à partir de là, je ne peux pas me mettre pour ou contre la ligne. Ensuite, dans la question sur l'exploitation, ce n'était pas de quitter le siège de l'exploitation, c'était bien de déplacer les bâtiments d'élevage s'il est impossible de faire autrement. Il vaut mieux avoir un bâtiment d'élevage à déplacer que de l'avoir sous la ligne. C'est dans ce sens-là.

De la salle

Reconnaissez le problème !

M. ELIARD

Dans le doute, il vaut mieux, par précaution, déplacer un bâtiment d'élevage plutôt que de l'avoir sous la ligne.

M. MABILAIS

Merci. C'était la dernière question. Nous avons encore une deuxième table ronde pour laisser le temps au temps. Je vous remercie, et je passe la parole à Monsieur Vellaud.

Deuxième table ronde

L'impact de la ligne sur les terres, les cultures et bâtiments agricoles Les agriculteurs et la ligne THT sous l'angle pratique La réponse de RTE aux demandes du monde agricole pour limiter les effets de la ligne THT

Ont participé à la table ronde :

M. GALLET, FDSEA 50

M. MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

M. DUFOUR, Confédération Agricole

M. BOUVIER, APCA, Service entreprises agricoles

M. CROGUENNOC, expert impact agricoles RTE

M. PILATE, expert protocole agricole

Les débats ont été animés par M. VELLAUD, membre de la CPDP.

M. VELLAUD

Merci. En ce qui concerne la deuxième table ronde, elle commencera d'abord par un exposé de RTE en ce qui concerne les moyens de limiter les effets d'une ligne THT à la fois sur les dommages instantanés et sur les dommages permanents. Monsieur Desquilbet va monter sur l'estrade, et Monsieur Croguennoc aussi. Exposé de RTE pendant une dizaine de minutes. Vous avez la parole.

I. Exposé de RTE

M. DESQUILBET, RTE

Je vais vous illustrer ce que serait le chantier, comment est-ce que l'on a envie de travailler avec la profession agricole tout au long du chantier en prenant quatre grands stades :

- tout d'abord, la concertation ;
- après, les études de détail ;
- les travaux ;
- et puis enfin, après, les travaux.

En phase de concertation, nous avons un cycle de discussion qui va commencer, si on prend la décision de la ligne THT, du débat public où l'on aurait une réduction de la zone qui aujourd'hui est extrêmement vaste pour définir dans une concertation avec de multiples acteurs du territoire représentant la population et les différentes traces d'une étude d'impact que l'on va arriver à une cartographie complète. Donc là, vous voyez qu'il y a une espèce de millefeuille où il y a dedans le milieu physique, la description du relief, la description du réseau hydrographique, le milieu naturel, les expositions, les protections naturelles. Il y a le monde rural, la présence de petites activités agricoles, il y a également l'urbanisme, la présence de l'être humain, de l'habitat humain, le

patrimoine, tout ce qui est archéologie, vestiges, monuments historiques, etc. Donc toute cette étude d'impact prend en compte un certain nombre de paramètres. Bien évidemment, dans cette étude, une strate particulière qui concerne le monde agricole. Pour cette strate-là, déjà le souhait qui fait suite à une demande des représentants du monde agricole qui est de travailler avec des représentants du monde agricole pour mieux connaître la cartographie des implantations. Et le but étant d'éviter évidemment au maximum le bâti dans le tracé de la ligne, d'éviter les surplombs. *A priori*, on pense arriver à éviter les surplombs, mais la zone étant avec une forte présence de bâtiments, il est clair que l'on ne va pas avoir une grande distance entre la ligne et les bâtiments. Donc on voudrait régler ce problème-là le plus en amont possible dans la recherche du tracé.

Ensuite, quand on passe aux études de détail, là encore, il y a une concertation avec les exploitants des sites concernés par l'implantation de supports par exemple. Le premier point est de discuter sur l'implantation de ces supports. Et vous voyez que sur la ligne aérienne, dans le paysage typique du bocage, une chance que l'on a est que la taille des parcelles est petite. Donc on peut planter les supports en limite de parcelles, ce qui est la plupart du temps sur les lignes existantes. On peut également, si c'est le souhait, planter sur des parcelles en respectant une certaine distance avec les limites. Donc l'implantation des pylônes est espacée de 500 mètres, et on peut jouer de quelques mètres pour choisir une implantation la plus favorable possible. Donc j'ai parcouru l'ensemble de la ligne existante de la ligne aérienne pour trouver les pylônes, et j'avoue que je n'ai pas trouvé beaucoup de pylônes en milieu de parcelle, la plupart étant bien en limite. Ensuite, les tracés pour les pistes d'accès sont également définis. On va en parler avec les exploitants des terrains concernés.

En phase travaux, on cherche à minimiser l'impact. Il est clair que tout a été fait avec la profession agricole au niveau national pour indemniser tous les dégâts liés aux travaux et la gêne qui résulte de la présence de l'ouvrage. Mais ce que l'on souhaite vraiment, d'abord, c'est de limiter ces impacts au maximum. Je ne vais pas vous dire que cela se passera bien, que vous ne verrez pas passer le chantier. C'est clair qu'un chantier c'est des gros engins, c'est des pylônes qui représentent plusieurs dizaines de tonnes de métal qu'il faut assembler sur place et que l'on fait venir par camion, il y a une grue à apporter. Donc tout cela va avoir un impact sur une petite partie du terrain d'exploitation et on va chercher à le minimiser au maximum. Par exemple, au niveau de la création des pistes, comment cela se passe ? On enlève d'abord la terre agricole, on la met sur le côté, on met un tissu, on met des pierres dessus qui viennent en général de la zone pour des raisons de compatibilité chimique, et après on peut remettre en état en enlevant les pistes et en remettant le sol en état. Donc voilà sur les travaux. Pour la suite, pour vous montrer à quoi cela ressemble, pour les fondations, on creuse un trou, on va couler les fondations qui sont à quelques mètres de profondeur, on fait des cheminées qui sortent, et sur ces quatre pieds on va planter les pylônes. Les pylônes, ce sont des structures métalliques que l'on reçoit en kit, des petites barres de fer qui sont dans un camion, qui sont numérotées avec des boulons et on coule tout cela, on fait des tronçons et on les monte avec une grue petit à petit, un peu comme un mécano. Donc on assemble sur place.

A la fin du chantier, on a passé la phase travaux, il y a la remise en état qui est pour les (*inaudible*) à gauche, un exemple à droite de remise en état des terres après l'installation de notre aire de travail, de pylône. Et ensuite, on les clôture, typiquement là on avait sur la gauche de la clôture une piste qui passait. Il y a, au milieu, une remise en état juste après le chantier, et à droite, trois ans plus tard, on a retrouvé l'état d'avant le chantier.

Donc le message est, avant de passer la parole à Alain sur la façon que l'on a de compenser les gênes subies par les propriétaires et les exploitants au niveau de la présence d'ouvrage permanente,

les gênes aussi au niveau du chantier, les pertes de récolte, de dire que l'on va chercher à minimiser au maximum cette gêne en travaillant au plus près. Donc ce n'est pas compliqué, il faut discuter. Donc ce sont nos équipes qui vont sur le terrain, les entreprises qui travaillent pour nous qui vont aussi aller sur le terrain pour définir exactement avec les agriculteurs concernés le tracé des pistes, comment on va installer nos chantiers et comment, après, on va remettre en état le terrain pour que cela se passe au mieux.

M. VELLAUD

Monsieur Croguennoc, c'est à vous.

M. CROGUENNOG, RTE, membre de la Commission nationale paritaire

Bonjour à tous. Je suis membre RTE de la Commission nationale paritaire depuis pas très longtemps puisque le premier protocole a été signé en 1964, donc une pratique de quarante ans. Et actuellement, il existe plusieurs protocoles qui fonctionnent. Le premier c'est les petits documents que certains connaissent qui seront diffusés dans les Chambres d'Agriculture. Et les dommages instantanés servent à limiter les dégâts faits lors des travaux, concertés, organisés, donc c'est en relation avec les Chambres d'Agriculture, et à donner les principes d'indemnisation lors des dégâts. Le deuxième c'est le dommage permanent. C'est lui qui va valoriser les dommages qui sont dus à la présence de l'ouvrage. Ces deux protocoles ont été faits en 1993, ils sont actuellement en cours de signature puisqu'on les a rénovés.

On a deux autres protocoles plus spécifiques qui sont l'arboriculture et l'apiculture. C'est sur le dossier transparent. On vient de signer très récemment, avec la DCA, une convention de partenariat en vue d'améliorer l'information lors des travaux. Un agent a publié tous les ans un programme des travaux à donner aux Chambres d'Agriculture. Donc c'est très récent et cela va se mettre en place à partir de début 2006, en identifiant aussi à travers nos groupes d'exploitation un (*inaudible*) privilégié qui sera connu de la profession agricole.

Par ailleurs, on vient de résoudre un vieux problème qui était récurrent depuis le décret de 1968 qui disait qu'avant 1968, on indemnisait tous les propriétaires et non l'exploitant. Depuis 1968, on a indemnisé l'exploitant et le propriétaire. Il y avait une revendication récurrente de la profession agricole de faire quelque chose. Donc on vient de signer un protocole avec la DCA pour indemniser les exploitants agricoles pour les pylônes implantés sur leurs parcelles. Cela se fait progressivement, et on fait le tour des Chambres d'Agriculture et les Chambres Régionales d'Agriculture pour signer le protocole. Et par ailleurs, on a une charte de bonne pratique de la gestion de la législation qui va être signée avant la fin du mois de décembre. Et le dernier point et non le moindre, on en a parlé tout à l'heure, c'est la signature du protocole GPSE qui va être signé sans doute début janvier de l'année prochaine.

Le principe que je voulais dire sur l'indemnisation, tout préjudice doit être indemnisé. C'est ce que l'on donne comme principe de base. Par contre, pour être indemnisable, un préjudice doit être certain, et pour pouvoir l'identifier il doit être actuel ou futur, et il doit être capable d'être évalué. Donc, pour indemniser les préjudices, il y a deux types d'indemnisation. Il y a le dommage permanent qui va intégrer un certain nombre de préjudices. Ces préjudices sont calculés de façon annuelle et sont capitalisés au taux de 5 %. Ils sont versés au propriétaire et, depuis 1968, à l'exploitant. Pour les dommages liés aux travaux, on vient de le voir, le même principe est pris, on

va prendre en compte les frais de remise en l'état du sol. Et là, cette indemnisation n'est donnée qu'à l'exploitant. Il faut retenir que tout dommage causé aux exploitants agricoles doit être réparé.

Pourquoi a-t-on renégocié les protocoles ? C'est parce qu'en fait on s'est aperçu que les pratiques agricoles avaient fortement évolué ces dernières années, notamment du fait que (*inaudible*) plus pratique de mise en œuvre des engrais, il y a eu un impact de la (*inaudible*), et surtout aussi les rendements ont beaucoup évolué depuis 1993. Et donc, on a décidé à la Commission Nationale Permanente de remettre à niveau les protocoles et on a mandaté (*inaudible*) qui a réactualisé l'étude des préjudices pour les dommages permanents des exploitants agricoles. Donc les protocoles sont en cours de signature mais déjà les barèmes ont été diffusés dans toutes les Chambres d'Agriculture dès le mois de juillet. Le nouveau barème, qu'est-ce qu'il apporte de plus ? En gros, vu ce que l'on a vu, des passages plus fréquents, une augmentation du barème de 12 %, on a simplifié les barèmes et on a systématisé le paiement périodique pour les exploitants agricoles, c'est-à-dire des paiements étalés sur (*inaudible*). Et tous les deux ans, on va réactualiser les (*inaudible*). Et puis, là aussi c'est une demande de la profession agricole, plus il y a de supports sur une parcelle, plus c'est pénalisant aux exploitants, plus il faut faire de manœuvres. Donc on a amélioré l'indemnisation avec des formules qui permettent de calculer.

Un point important, c'est que les barèmes traitent de (*inaudible*). Il s'agit de cas particuliers qui passent par l'expertise étant donné que l'expert en a la charge, il est choisi en commun avec la Chambre d'Agriculture et le GPSE. Pour les dommages instantanés, l'objet est de limiter les contraintes, on l'a vu tout à l'heure, pour faciliter les rotations des propriétaires et exploitants et définir les modalités d'indemnisation. Et donc, la principale évolution est la prise en compte de la PAC. On a aussi pris en compte le fait que (*inaudible*) rémunérer les agriculteurs de façon plus fréquente, et donc on a calé une indemnisation du temps passé pour concerter avec eux. On a un engagement d'information de la profession agricole. Et puis, il y a toutes les exigences pour les entreprises, on vient d'en parler. Donc voilà un peu ce que cela peut donner comme indemnisation. Vous voyez que pour les dommages, tout type de dégât, vous avez une indemnisation qui est basée sur le nombre de récoltes. Pour les dommages permanents, on prend l'exemple d'un pylône de 100 mètres carrés en polyculture, le montant doit atteindre 1 500 euros pour le propriétaire par paiement périodique, et l'exploitant c'est 1 118 euros tous les ans. Ce que l'on propose, c'est que le prochain va compter plusieurs départements et avec des spécificités agricoles, c'est que l'on fasse une convention particulière. D'ailleurs c'est prévu.

Le dernier transparent. Pour le projet Cotentin-Maine, on propose une convention spécifique qui tient compte des spécificités agricoles de la région. On propose un diagnostic électrique du bâtiment agricole en amont dès que l'on aura défini un tracé. On verra cela dans la convention. Et pour les éventuels problèmes, mettre en œuvre les dispositions du GPSE pour améliorer nos pratiques et nos connaissances. Merci.

M. VELLAUD

Merci. Je passe la parole maintenant à Monsieur Bouvier de l'APCA qui dispose de cinq minutes à peu près avant la discussion et les interventions des interpellateurs.

M. BOUVIER, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je suis responsable du service entreprise agricole à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et en charge du dossier protocole. Monsieur Croguennoc a effectivement précisé un petit peu les modalités des nouveaux protocoles que nous allons signer avant la fin de l'année puisqu'en fait nous les avons réactualisés. Je voudrais insister sur le fait que c'est quand même une démarche très ancienne. Effectivement, Monsieur Croguennoc a précisé que ces protocoles avaient été signés, à l'origine, en 1964. Donc nous avons à en tirer une première signature qui la rend tout à fait riche pour prolonger cette démarche avec d'autres opérateurs. Et donc, je voudrais insister ce soir sur le fait que les Chambres d'Agriculture ont entrepris cette démarche partenariale avec la plupart des opérateurs sur les mêmes modalités que je vous décrirai tout à l'heure. En fait, c'est une mission qui relève bien des Chambres d'Agriculture qui représentent à la fois les exploitants agricoles et les propriétaires. Et les Chambres d'Agriculture ont pour mission d'émettre des avis et de formuler des positions sur toutes les questions qui entrent dans leurs compétences et visant notamment le développement durable de l'agriculture et de la forêt. Donc là, elles sont bien dans une mission de service public. Il a été dit d'ailleurs que RTE avait cette mission de service public, mais les Chambres d'Agriculture ont également une mission utile.

Et donc, désormais, ce protocole de 1964 a permis effectivement, au cours des dernières années, de signer de nouveaux protocoles avec d'autres opérateurs selon le même schéma. Notamment, pour en citer quelques-uns, avec France Télécom par exemple, le Syndicat des énergies renouvelables, le plus récent, pour ce qui concerne les éoliennes, mais aussi, évidemment, les opérateurs de fibre optique, et puis évidemment Gaz de France. Donc vous voyez qu'en fait les protocoles sont nombreux et fonctionnent de la même manière. Ils ont en fait un même objet, c'est-à-dire que l'on cherche absolument, à travers ces deux protocoles, à limiter les contraintes qui sont créées par la construction d'ouvrage quel qu'il soit, les lignes en l'occurrence, mais aussi de définir les modalités d'indemnisation des servitudes et des dommages qui sont liés aux travaux, et puis faciliter bien évidemment les relations entre l'opérateur et les agriculteurs qui sont concernés par les forages.

Cela, pour arriver à un accord bien évidemment au bénéfice, d'abord, des propriétaires, des propriétaires exploitants, mais aussi lorsque nous sommes en présence de (*inaudible*) et des métayers qui sont titulaires d'un acte écrit ou verbal et qui sont susceptibles d'être impactés par la ligne depuis justement ce décret du 9 février 1968. Les exploitants agricoles sont indemnisés au même titre que les propriétaires en considération des dommages qui sont effectivement subis par eux en leur qualité d'exploitant agricole au même titre que les propriétaires.

Ces protocoles ont pour objet principal la réparation des dommages parce que bien évidemment, c'est ce qui a été dit à l'instant, lorsque l'on révisé une opération de ce type ce sont des travaux lourds qui nécessitent évidemment l'apport de matériel, les travaux qui interviennent sur les terres agricoles, et donc évidemment des préjudices. Pour être indemnisé, le préjudice doit être certain, matériel et direct, sinon évidemment il y aurait un enrichissement fantôme. Donc les protocoles c'est bien cela, c'est l'indemnité des préjudices certains, matériels et directs que rencontrent les propriétaires et les exploitants agricoles. Les dommages instantanés, on les a vu tout à l'heure, les préjudices causés aux terrains, aux cultures mais aussi aux bâtiments qui résultent en fait de l'exécution des travaux. Et puis indemnité, réparation pour les préjudices permanents. C'est-à-dire tout au long de la vie de l'ouvrage l'agriculteur va rencontrer des problèmes en termes de perte de

temps, des pertes de récolte évidemment parce que sous le pylône on ne peut pas récolter. Ce sont tous les dommages qui résultent de la présence même de la ligne. Et la ligne est là pour longtemps.

Un point sur lequel je voudrais insister c'est l'information préalable. Là, vous allez, évidemment si le projet se poursuit, rentrer dans une phase plus facile et plus concrète. Et ce que nous avons souhaité c'est que la profession agricole soit étroitement associée et que l'élaboration du projet repose sur une véritable information. C'est déjà l'idée du débat d'aujourd'hui, mais on va un peu plus dans le détail par la suite. Une information des Chambres d'Agriculture très en amont des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par l'opération. Et on va plus dans le détail encore dans le cadre de réunions de concertation organisées par l'opérateur à la fois pour connaître les modalités d'exécution des travaux, les périodes de réalisation des travaux et la recherche de l'impact évidemment minimal. Et cela est véritablement un premier protocole que l'on retrouve dans tous les protocoles.

Alors bien évidemment, pour essayer d'évaluer le préjudice, encore faut-il qu'il y ait un état des lieux bien précis. Et l'état des lieux, évidemment, va être fait avant les travaux et puis après les travaux pour constater les dommages qui ont été causés à l'exploitation agricole. Donc état des lieux qui est obligatoire dès que l'opérateur a fait réaliser le travail, et puis à l'issue des travaux dans un délai de quinze jours, c'est ce que prévoit le protocole EDF RTE. Donc c'est un état des lieux contradictoire entre l'exploitant, l'opérateur et l'entreprise qui fait les travaux. Cet état des lieux, je l'ai dit, permet de déterminer la nature mais aussi la consistance des dommages et de fixer, évidemment, au bout de compte, le montant des indemnités.

Alors dans les protocoles, on demande à l'opérateur de s'engager à un certain nombre de choses. Evidemment, en premier lieu c'est de réduire autant que possible la gêne au bon fonctionnement de l'exploitation pendant la durée des travaux. Cela me semble indispensable. Mais aussi réserver un certain nombre de choses, on en a parlé rapidement tout à l'heure, lorsqu'il s'agit de prairies notamment, reconstituer aussi les pistes, remettre en état les installations d'irrigation, d'arrosage, de drainage. Eviter évidemment tous les dégâts notamment dans les vignes dans le département concerné mais aussi dans les vergers. Trier les terres d'ouverture des tranchées et remettre par la suite en état de culture en reconstituant la couche de (*inaudible*), mais cela va aussi évidemment jusqu'à enlever les déchets et détritiques de toute nature provenant des travaux.

M. VELLAUD

Monsieur Bouvier, vous avez encore une petite minute.

M. BOUVIER

Je conclus assez rapidement. Simplement sur le principe de l'indemnisation qui est le même pour tous les protocoles, c'est une indemnisation pour les dommages instantanés. L'opérateur s'engage à indemniser l'ensemble des dommages imputables aux travaux suivant un barème établi par la Chambre d'Agriculture. Et l'opérateur s'engage également à prendre en compte à la fois les pertes de récolte, le déficit sur les récoltes suivantes. Effectivement, les travaux vont impacter pour plusieurs années le sol. Et puis également à prendre en compte l'incidence des travaux. Et je voudrais insister particulièrement sur ce point puisque cela a fait l'objet de la réactualisation du protocole. Prendre en compte les différents contrats que peut avoir l'agriculteur, les CAD, les CDE, ou également les contrats avec les entreprises agroalimentaires, mais aussi les aides

compensatrices. Enfin, l'opérateur s'engage à indemniser l'exploitant et le propriétaire au titre des supports, et le propriétaire au titre du souterrain. Alors il y a des voies de recours possibles, et dans le protocole on insiste sur ces voies de recours, puisqu'en cas de désaccord sur cette application des protocoles il y a la possibilité de saisir la Chambre d'Agriculture, mais aussi, à un échelon plus élevé, à l'échelon national, une Commission nationale paritaire d'arbitrage et de conciliation qui est composée à parts égales des représentants au niveau national de la profession agricole et de l'opérateur.

Sifflements de la salle

M. VELLAUD

Monsieur Bouvier, merci. Je vais passer maintenant la parole à nos deux interpellateurs. Je passe d'abord la parole à Monsieur Ménard qui est Vice-président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine.

II. Exposés des interpellateurs

M. MENARD, Vice-président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Bonsoir à toutes et à tous. Joseph Ménard, Vice-président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine. Je suis aussi à l'entrée d'un village où passe des lignes à haute tension de la Manche mais aussi d'autres départements. Je suis aussi Président d'une association qui a aussi pour mission de s'occuper de défendre l'agriculteur dans le cadre d'un autre tracé qui est la ligne à grande vitesse. Donc ces chantiers, je les connais, nous les connaissons nous aussi en Ille-et-Vilaine. C'est vrai que l'impact de cette ligne qui est évoquée a un impact sur l'ensemble des autres départements. Nous sommes effectivement dans une zone intense au niveau de l'élevage et je peux comprendre les inquiétudes des éleveurs vis-à-vis de leur situation. Nous avons pris tous connaissance de la situation des éleveurs qui ont connu des effets négatifs sur l'élevage depuis l'implantation de ces lignes à haute tension et que nous devons effectivement nous appuyer sur le passé pour ne pas reconduire les erreurs du passé pour peut-être avoir une approche en amont pour les quelques problèmes aujourd'hui constatés de nos éleveurs.

Sur le point qui a été évoqué, en l'occurrence, je pense qu'il est important de préserver la qualité agricole et la qualité rurale. Je pense que ce trajet, s'il doit effectivement se réaliser, doit d'abord être le moins mauvais. Il impacte les habitants et entre autre l'activité agricole et le paysage. C'est aussi pour nous l'implantation évoquée au niveau des pylônes, je crois qu'il y a de l'évolution en la matière, ils doivent être positionnés là où cela aura le moins de conséquences possibles au niveau de l'agriculture. Et le protocole est là aussi pour le prendre en compte mais on peut aussi faire les choses mieux que ce que l'on a pu faire jusqu'à maintenant. Il y a aussi l'intégration paysagère, on est aussi dans ce département de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche et aussi de la Mayenne, dans une région où le bocage a effectivement un effet positif.

Cela veut dire que nous demandons aussi à ce qu'il puisse y avoir un diagnostic initial. C'est ce qui est envisagé aussi sur ces grands chantiers qui ont vocation à (*inaudible*). Il est important que nous ayons un diagnostic initial pour prendre en compte l'ensemble des problématiques. C'est aussi de prendre en compte l'aspect socioéconomique de l'ensemble de l'exploitation concernée par le passage de ces grands ouvrages. Cela veut dire qu'il y aura aussi des conséquences pendant la

construction de cette ligne, l'ensemble des conséquences sur l'avant construction de la ligne, la construction de la ligne et toutes les conséquences qu'il y aura après.

J'ai vu aussi qu'il y avait une nouveauté qui était inscrite dans la prise en compte des conséquences sur l'activité des exploitants. Il est bien évident qu'il y a aussi des mutations dans l'activité agricole. Il y a une évolution, j'espère qu'elle va se concrétiser. Cela veut dire aussi que ce protocole aujourd'hui repose avant tout sur une approche plutôt grande culture, donc il prend en compte, à mon avis, plus la problématique de l'élevage avec aussi tout ce que cela génère parfois comme conséquences dans la prise en charge de la ligne. Il y a les producteurs de légume sur lesquels nous devons porter une attention particulière. Le monde agricole, malheureusement, évolue relativement vite, il y a aussi les politiques agricoles qui changent, et je trouve qu'il est important de les prendre en compte dans le protocole. C'est entre autre tous les contrats qui ont été signés depuis quelques années par les exploitants qui arrivent à échéance. Je l'ai vécu pour avoir subi un développement de ma commune, ce sont des choses qui peuvent se reproduire avec une donne à subir : les conséquences de telles infrastructures. Et puis aussi un point important, à mon avis, c'est l'information qui doit être permanente entre le maître d'oeuvre et l'ensemble du réseau agricole pour que l'impact soit le moindre possible sur notre activité. Voilà les quelques points que je souhaitais évoquer. C'est un truc sur lequel il faut insister. Quel était notre paysage avant l'implantation de la ligne ? Quel était le pôle d'économie au niveau social et économique ? Et aussi la prise en charge de l'ensemble des indemnités qui seront réalisées. Je crois que cela évitera aussi tous les problèmes que l'on a connus jusqu'à maintenant sur le premier tracé entre la Manche et Domloup. Voilà ce qui me semblait bon de rappeler à cet instant du débat.

M. VELLAUD

Merci. Monsieur Gallet, au nom de la FDSEA de la Manche et aussi des autres départements.

M. GALLET, représentant des FDSEA

Bonsoir à toutes et à tous. Denis Gallet, producteur de lait dans la région du Cotentin. Là, je suis représentant de la Fédération de la Manche et porte-parole aussi des Fédérations des cinq départements concernés. D'emblée, je souhaite dire que nous ne sommes ni pour, ni contre la ligne. Aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous prononcer, c'est clair. J'ai suivi toutes les réunions, et à chaque réunion on apprend des choses. Et, comme vous, moi je suis là pour apprendre, c'est le rôle du débat public. Donc nous partons d'un constat : le département de la Manche a été choisi pour l'implantation d'un réacteur de nouvelle génération, l'EPR, sur le site nucléaire de Flamanville. Un tel projet nécessite la distribution de l'électricité.

Sifflements de la salle

M. GALLET

Je vais reprendre un peu les remarques sur notre cahier d'acteur. Il est évident que le bassin des villes va s'opérer essentiellement sur les terres agricoles, ce qui suppose une concertation étroite avec les agriculteurs sur le terrain à tous les stades de la procédure. Au-delà de la recherche du tracé qui a le moins d'impact ou le tracé le plus pertinent doit être celui qui respectera le champ visuel et par conséquent qui respectera au maximum le maillage. Sur l'ensemble des communes

concernées, il doit être envisagé de mettre systématiquement en place une politique d'aménagement foncier comprenant un volet d'insertion. Ce volet doit inclure la possibilité de reconstituer (*inaudible*), notamment à proximité des lieux d'habitation, afin de sauver l'impact visuel. La SAFER, organisme foncier, devra être sollicitée afin de constituer des réserves foncières pour restructurer les exploitations concernées par le passage d'une ligne THT. Là, je pense au poste amont. Techniquement possible, l'enfouissement des lignes basse et moyenne tension à proximité des lignes THT, on note une priorité affichée par RTE. Dans le cadre de la réalisation de ces ouvrages, il s'agit d'une mesure de compensation en précisant le nombre de pylônes. Dans le même ordre, l'idée d'implantation de pylônes sera privilégiée dans les limites raisonnables des sièges d'exploitation et des bâtiments et devra être respectée de part et d'autre. En effet, ce type de support permet de limiter l'emprise au sol et donc de faciliter l'entretien des épandages pour l'agriculteur. Il permet également de limiter l'impact paysager.

Brouhaha de la salle

M. VELLAUD

Je sens que la salle voudrait intervenir et poser des questions.

Applaudissements de la salle

M. GALLET

Je pense que l'on a pu constater que le maître d'ouvrage a pu reprendre certaines remarques faites dans le cahier d'acteur, je m'en réjouis.

M. VELLAUD

Vous avez dit l'essentiel. Il nous reste un quart d'heure par rapport à l'horaire que nous avons convenu, on peut aller un peu plus loin si vous le souhaitez. Je vais vous donner la parole maintenant. Il y a des bras qui sont levés. Je ne vais pas donner tout de suite la parole à Monsieur qui est déjà intervenu, que l'on connaît bien d'ailleurs parce qu'il est venu à plusieurs réunions. Monsieur, là-bas ?

Questions de la salle

De la salle

Je voudrais répondre à ce que disait Monsieur Brugère qui disait que les pylônes étaient en limite de propriété. Je peux lui dire que c'est faux ! Il y a 2 000 m^{ètres} carrés de terrain de perdus avec ces pylônes. Je voudrais dire que j'habite de l'Etang Bertrand, à 80 mètres du couloir existant, et celui qui dit qu'il n'y a aucun problème, je peux l'inviter à la maison, il en trouvera des problèmes. Je peux vous le dire ! Au niveau des clôtures, tout le monde l'a dit déjà, avec les bêtes, on prend des décharges électriques. Ça c'est sûr, j'en prends tous les jours ! Et en plus de cela, vous avez le champ visuel caché et le bruit du grésillement est carrément insupportable. Alors, Messieurs, quand vous allez penser l'autre réseau, il y a ce bruit insupportable que vous entendrez certainement dans

les jours à venir. Comment allez-vous faire ? Il me faudrait une réponse. On l'a mise sur papier mais on n'a encore pas de réponse.

M. HERZ

A l'Etang Bertrand, je peux vous rassurer, vous n'aurez pas de ligne chez vous. L'autre chose que je voudrais dire, c'est que si vous avez des soucis avec les 1 630 d'exploitation, venez me voir à la fin de la réunion, on en discute. On a des équipes qui font le travail de rencontrer les personnes à proximité des lignes pour regarder ces soucis. Donc manifestez-vous ! Ne restez dans votre coin, et je le dis aussi pour les autres, avec un souci d'une ligne existante. Nous avons des équipes qui exploitent les réseaux et qui sont là pour connaître ces soucis et vous aider éventuellement à les résoudre.

M. VELLAUD

On va passer à la question suivante. Essayez d'avoir des formulations brèves aussi bien en question qu'en réponse, comme cela plus de personnes pourront intervenir. Monsieur Chapon ?

M. CHAPON

Je voulais surtout parler aux personnes de la Chambre d'Agriculture et au syndicat des agriculteurs. Parce que vous faites naturellement très attention à votre environnement et votre élevage, je vous donne tout à fait raison. Mais vous ne vous positionnez pas du tout pour ou contre une ligne aérienne et vous semblez complètement ignorer qu'il existe des alternatives techniques qui vous permettraient à la fois de garder un environnement de qualité et de mettre votre élevage à l'abri des effets des champs électromagnétiques et des lignes aériennes. Donc je crois qu'il est de votre devoir de vous renseigner, et à ce moment-là de poser les questionnements que cette alternative technique apporte.

Je voudrais dire au dernier Monsieur qui a parlé que puisque vous assistez à toutes les réunions, vous étiez certainement à la dernière réunion de Villedieu et vous avez vu que d'après le représentant des syndicats professionnels, Monsieur de Gromard, que le projet enfoui était techniquement réalisable, qu'industriellement nous avons la capacité de le réaliser, que les compensations présentées par RTE comme étant des éléments rédhitoires étaient finalement réduites à des (*inaudible*) et seulement en modèle compact de 10 mètres sur 10 donc bien loin des deux stades de football dans le cahier de RTE, et enfin que le rapport des coûts correspond au rapport des coûts que nous avançons. C'est-à-dire que le coût à l'exploitation serait tout à fait raisonnable, probablement dans le bas de la fourchette proposée par Monsieur de Gromard qui était pour lui de 3 à 7 et naturellement sans risques pour la santé, sans risques par rapport aux aléas climatiques, comme on peut encore le voir aujourd'hui dans certaines villes d'Europe. Alors, Messieurs, je pense que vous devez défendre votre nation, je pense qu'effectivement le rendement est important, et c'est l'environnement de tout le monde, vous avez en vous un pouvoir qui vous autorise à vous interroger sur d'autres alternatives techniques. Je vous en prie, regardez notre cahier d'acteurs. C'est important.

Applaudissements de la salle

M. GIBLIN

Vous avez déjà eu l'occasion d'exposer votre point de vue, très bien. Je rappelle simplement ce que j'ai dit en début de séance, nous avons décidé de lancer une expertise technique sur ces différentes alternatives techniques. On va donner la parole à une autre personne. Monsieur, là-bas au fond, qui lève la main depuis un certain temps.

M. FONTENAY

Merci. Gilbert Fontenay. Par rapport aux redevances attribuées aux communes annuellement, les recettes fiscales pour les collectivités c'est très bien, mais qui subit les nuisances causées par le passage de la ligne à très haute tension ? Pensons que ce sont bien les exploitants agricoles. Ces derniers ne touchent, à ce jour, aucune compensation financière annuelle. Un partage équitable entre les collectivités et les exploitants concernés serait une compensation logique.

Applaudissements de la salle

M. HERZ

Puisque vous évoquez la question des ressources fiscales pour les communes, notamment la taxe sur les pylônes, cette taxe sur les pylônes a été instituée par le législateur, ce n'est pas une indemnisation. Les agriculteurs reçoivent une indemnisation, cela a été indiqué, il y a des barèmes, les dommages sont indemnisés. En revanche, les taxes qui ont été évoquées au profit des communes, cela inculque l'intérêt général pour que la commune en fasse profiter le plus grand nombre et que cela puisse contribuer au développement économique de la commune dans la réalisation d'équipement, la réfection de toiture, la construction de bâtiment, etc.

M. FONTENAY

Par contre, les exploitants subissent les préjudices et pas les collectivités.

M. HERZ

Tous les préjudices sont indemnisés.

De la salle

C'est faux ! On peut vous le prouver depuis 25 ans, c'est faux ! Alors, Messieurs, dames, ne vous laissez pas leurrer par des beaux discours. Jusqu'à présent, cela n'existe pas !

M. VELLAUD

Il y a une question, j'ai vu un bras qui s'est levé.

De la salle

Vous avez parlé de l'indemnisation, il est évident que quand j'entends ce que l'on a dit tout à l'heure, tous ceux qui restent chez eux devant leur télé alors qu'ils auraient plus d'intérêts à être là ce soir. On ne peut pas forcer les gens, c'est sûr ! Je suis contre ces lignes et tout ça, ceci dit, quand les gens les subissent, la moindre des choses serait qu'on leur apporte effectivement un dédommagement. Effectivement, il semble que ce ne soit pas forcément vrai. Comment sont traités dans ce cas-là les rurbains dans la mesure où il y a aussi dans le monde agricole aujourd'hui un tas de gens qui sont disséminés dans la campagne, qui subissent autant que les autres ? Est-ce que le calcul est fait de la même manière pour les indemniser ? Ce serait souhaitable, mais je n'en suis pas sûr. Et d'autre part, pour être moi-même entouré de lignes électriques, je n'avais rien demandé, bien sûr il faut que le courant passe et aille chez le voisin. Ceci dit, le jour où on a mis une ligne 30 000 en face de ma maison, si cela avait été un transformateur d'EDF ça n'aurait pas été mieux. Il suffisait, si on en avait parlé avant, d'aller de l'autre côté du champ pour que je n'ai pas de problème de visu par rapport à ma maison. Mais on ne nous demande rien. On se fout des gens ! On met son truc, et le citoyen lambda, on n'en a rien à secouer. Alors on en a marre ! Il faudra bien vous en souvenir !

Applaudissements de la salle

M. VELLAUD

Monsieur, merci de votre question. Si j'ai bien compris, ce dont vous parlez, c'est un peu le préjudice visuel, c'est ça ? Est-ce que RTE peut répondre là-dessus ? Parce qu'effectivement c'est une question que vous n'avez pas abordée dans votre exposé, me semble-t-il.

M. CROGUENOC

Si c'est un préjudice qui peut être directement lié à l'agriculture, une ligne passe devant une maison, on institue depuis 1992 une indemnisation du préjudice visuel. Pour pouvoir l'évaluer, on a mis en place une commission départementale présidée par un magistrat. Et c'est cette commission qui décide de l'indemnisation que l'on va donner au propriétaire de la maison. On donnera plus de détails lors de la réunion du 15 décembre sur l'environnement.

M. HERZ

Une petite précision, Monsieur le Président, je ne vais pas laisser dire, cela a été bien précisé par Gaétan Desquilbet, au jour d'aujourd'hui, depuis quelques années, nous avons une attitude systématique, elle est discutée avec l'ensemble des propriétaires et l'ensemble des exploitants pour l'implantation des pylônes. Et ceci, propriétaire par propriétaire et pylône par pylône, pour les lignes gérées par RTE. Et nos chargés de concertation pourraient en témoigner s'ils le souhaitent.

De la salle

Je ne suis pas propriétaire du champ au moment où passe la ligne.

M. HERZ

Vous êtes exploitant ?

De la salle

On ne m'a pas demandé mon avis.

M. HERZ

Si vous êtes exploitant, non ?

De la salle

Je ne suis pas exploitant, je suis agriculteur ! Et alors ? J'ai le droit de vivre aussi dans un milieu naturel où j'ai élevé ma famille, non ? Mais on a aussi des problèmes de visu et des problèmes économiques dans la mesure où (*inaudible*).

M. VELLAUD

Essayez de répondre plus précisément à la question de Monsieur, parce qu'il y a d'autres questions, d'autres réaction.

M. DESQUILBET

Dans ce cas précis, ce que vous citez, c'est qu'il y a un propriétaire, un exploitant qui discute avec nous pour une (*inaudible*), vous êtes voisin de quelques mètres, donc pensez qu'il y a des risques que vous passiez au travers. Alors il y a une phase importante avant le choix exact du tracé de la ligne, c'est l'enquête publique. L'enquête publique est nécessaire pour nous pour avoir ce que l'on appelle la déclaration d'utilité publique. Pour construire une ligne, il faut que le Ministre signe une déclaration comme quoi la ligne est d'utilité publique, parce que notre travail c'est du service public. On ne peut pas mettre des pylônes si ce n'est pas utile pour la population. Et pour que le Ministre signe cette DUP, il fait faire une enquête publique pour toutes les grandes infrastructures. Il y a l'affichage dans les mairies, il y a des registres, vous pouvez écrire ce que vous pensez. Il y a des commissaires enquêteurs qui sont indépendants. Ce n'est pas du tout le débat public que l'on veut aujourd'hui, cela se fait bien plus tard, après la concertation. Donc à ce moment-là, il y a un mois de publicité avant où tous les riverains peuvent s'exprimer. Donc évidemment, quand on parle d'une gêne par rapport au monde agricole c'est avec le monde agricole que l'on discute, mais quand on discute d'implantation de la ligne, ce que j'ai montré au début, on a beaucoup de choses que l'on considère : la description exacte du territoire en matière de tourisme, en matière de milieu naturel protégé, l'espèce animale, végétale protégée, et évidemment l'espèce humaine en premier lieu et tous les habitants de la zone qui peuvent s'exprimer dans cette enquête publique. Donc vous êtes consultés à ce moment-là.

M. VELLAUD

Il y avait deux mains qui se levaient. Je vais essayer de donner la parole aux gens qui n'ont pas eu la parole. Monsieur, avec un pull-over blanc.

De la salle

L'indemnisation pour les préjudices visuels a-t-elle un effet rétroactif ? Premièrement. Deuxièmement, vous dites que la taxe professionnelle que les communes percevaient, elles pouvaient la répercuter sur la population. Cela est faux ! Bien entendu, la collectivité peut faire des infrastructures, mais la commune de l'Etang Bertrand voulait faire bénéficier les habitants des retombées financières en diminuant les impôts ou en les stabilisant. Ce qui n'a pas été réalisable. Le fisc ayant mis la commune de l'Etang Bertrand devant le tribunal administratif qui a débouté la commune de l'Etang Bertrand tout en subissant des préjudices.

M. HERZ

Deux points sur le principe de l'indemnisation du préjudice visuel pour les propriétaires d'exploitation qui a été instituée, de mémoire, en 1992. Donc, à l'époque, c'est postérieur aux lignes et il n'y a pas d'effet rétroactif. C'est en réponse à votre première question. Deuxième point, on peut en rediscuter avec la mairie de l'Etang Bertrand, je ne suis pas au courant du problème, ce qui est sûr c'est que le poste de Menuel apporte une taxe qui est ventilée à la commune, à la communauté de commune, au département et à la région, la taxe professionnelle comme toute installation industrielle, et cette taxe donne des retours à la commune. Après, qu'elle n'ait pas pu baisser ses impôts, je ne connais pas le détail. Mais de fait, par le système de la taxe pylône pour les communes qui ont quelques supports et pour un système de la taxe professionnelle pour les postes, il y a bien de l'argent que l'on verse, et j'en sais quelque chose, aux communes tous les ans et qui sert aux communes.

M. VELLAUD

Merci. On va prendre les deux questions de la salle spontanées, ensuite il faut que l'on tire au sort quelques questions écrites. J'ai vu un bras qui se levait. Monsieur, vous, avec le pull-over et les manches blanches.

De la salle

Intervention inaudible

M. VELLAUD

Merci, Monsieur, pour la brièveté de votre question.

M. PILATE

On a dans la salle Monsieur (*inaudible*) qui est un peu le père de ce principe du préjudice visuel, qui est le Directeur du service juridique de RTE et qui pourra vous expliquer comment cela se passe concrètement par rapport au versement d'argent pour ce préjudice visuel. Si vous pouvez apporter un micro.

M. PIN

En ce qui concerne le préjudice visuel, si l'ouvrage est construit, il y aura mise en place, on vient de vous le dire, d'une commission qui comprendra les représentants à la fois du propriétaire, c'est-à-dire un notaire, un expert adjoint au foncier et également des représentants de l'intérêt général, c'est-à-dire un magistrat du tribunal administratif qui préside cette commission, et le représentant des directeurs des services fiscaux. RTE, dans ce cas, effectue un recensement des propriétés d'habitation qui sont dans une bande de 200 mètres de part et d'autre de l'ouvrage. Sont ensuite affichés des avis par les communes qui permettent à toute personne qui estime, en dehors de cette bande, donc plus loin, 800 mètres, un kilomètre, subir un préjudice du fait de la présence de la ligne de se faire connaître. L'ensemble des propriétaires ainsi répertoriés aura la visite de la commission de ses quatre membres. RTE ne participe pas aux travaux de cette commission. Et c'est cette commission qui, en se déplaçant sur le terrain, réalise une évaluation du préjudice qui est causé par la présence de l'ouvrage. Elle entend les propriétaires, elle examine les lieux, elle rédige une fiche par habitation, et ensuite elle rédige un rapport général sur l'ensemble de son activité, donc tous les travaux qu'elle a menés commune par commune tout au long de l'ouvrage. Et elle transmet l'évaluation qu'elle fait du préjudice de chaque propriétaire à RTE qui verse la somme d'argent représentant la réparation.

M. VELLAUD

Merci, Monsieur, de votre commentaire. Il y avait une demande derrière. Une personne qui n'a pas eu la parole, je suis désolé. Monsieur, à droite, qui levez la main, vous n'êtes pas encore intervenu. C'est la dernière question, ensuite on passe, si vous le voulez bien, aux questions écrites parce que c'est très frustrant pour les gens qui les ont écrites de ne pas pouvoir les voir traitées.

De la salle

Je n'ai pas du tout apprécié l'intervention du Monsieur de l'APCA quand il nous a parlé de RTE, ou le maître d'ouvrage, qui s'engageait à relever tous les résidus après les travaux. Il aurait fallu qu'il précise qu'il fallait aussi enlever les pylônes qui sont des résidus ridicules ! C'était une simple réflexion. Par contre, quand on entend les gens qui sont restés à la tribune, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, les jeunes agriculteurs, combien d'argent vous allez verser à ces organismes pour qu'ils négocient avec les agriculteurs pour qu'ils cessent d'avoir des pylônes chez eux ? C'est gros comme une maison, cela fait partie du fonds de commerce de ces organisations-là. Et sans cela, ils ne vont pas réussir à continuer à vivre. Et aujourd'hui, si je ne dis ni oui ni non, c'est parce qu'ils sont en train de négocier une manne financière très importante pour continuer à faire vivre leur goupil !

Applaudissements d la salle

M. GIBLIN

Qui veut répondre à cette intervention ? RTE ou les personnes qui ont été interpellées tout à l'heure.

M. MENARD

Je veux bien me lancer effectivement à répondre. Il est clair que de toute façon pour nous il est hors de question effectivement de toucher un centime d'euro de la structure en question. On a le devoir de défendre l'ensemble des personnes concernées par le passage de ces ouvrages. Il y a aussi la ligne à grande vitesse à laquelle des gens s'opposent. Les réponses (*inaudible*) pour l'ouest de la Bretagne. Et je suis obligé aussi de défendre le monde agricole qui est confronté à ce passage de couper nos (*inaudible*) perpendiculaires en deux et encore plus avec la ligne à haute tension. Je suis d'accord avec vous. Je pense que l'on doit aussi réfléchir à l'enfouissement de la ligne, pourquoi pas ? C'est à vos techniciens de réfléchir sur la possibilité physique et financière de l'enfouissement de la ligne, et on a besoin en tant que syndicaliste de défendre l'ensemble des agriculteurs dans l'éventualité du passage des grands travaux. C'est pour cela que nous travaillons aujourd'hui sur des protocoles parce que si demain cet ouvrage devait se réaliser, même si aujourd'hui nous nous y opposons, les agriculteurs seraient seuls à défendre leur position.

M. GIBLIN

Merci, Monsieur Ménard. On va passer au tirage au sort de quelques questions. Je propose que l'on essaie d'arrêter pas plus tard que minuit.

Un intervenant

Je veux tout simplement répondre au Monsieur qui se prononce sur l'enfouissement. Actuellement, RTE a un projet de 290 000 où nous avons demandé justement l'enfouissement. Donc là, c'est sûr que nous avons demandé l'enfouissement, la Commission de concertation a dit non, il fallait que ça passe en aérien. Nous avons demandé dans le programme d'accompagnement du projet que soit financé le passage des lignes à haute tension. RTE est ok sur le principe.

De la salle

Ce n'est pas du domaine de RTE !

Un intervenant

Moi je suis prudent par rapport à une ligne parce que le dommage peut être aussi important sur nos sols. Donc là-dessus, je suis réservé. La durée du chantier sera sans doute beaucoup plus longue en souterrain. Aujourd'hui, techniquement on sait qu'il y a des soucis à 400 000, mais je peux vous dire que partout où l'on pourra créer un enfouissement, là-dessus on est parfaitement ok.

M. GIBLIN

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à quelques questions tirées au sort. Je vais demander à Monsieur Vellaud de les lire.

M. VELLAUD

Voilà la première question numéro 5 posée par Monsieur Hervé Marie, Levallois de Houtville : si la ligne passe sur un bâtiment agricole, est-ce que vous vous engagez à financer le déplacement de ce bâtiment ? Cette question est destinée à RTE.

M. HERZ

On va essayer d'éviter au maximum la proximité avec les bâtiments. Comme je le disais, la connaissance que l'on a du terrain nous montre qu'aujourd'hui on pense trouver des tracés qui n'auront pas de surplomb. Donc sous les fils, *a priori*, il n'y aura pas de construction, ni d'habitation, ni d'exploitation agricole, ni industrielle, ni rien de ce genre. Il y en aura à proximité immédiate, clairement, parce que l'on est dans une zone où l'habitat est très présent, et cela vous le savez sûrement mieux que moi. Donc là-dessus, notre position de départ n'a jamais été de déplacements qui soient prévus d'avance sur la construction de la ligne. On a commencé à réfléchir à partir des cahiers d'acteur, à partir des positions exprimées sur comment traiter cette question de proximité qui évidemment est au cœur des préoccupations. Ce qui est clair, c'est que du point de vue de la proximité avec les bâtiments agricoles, on a effectivement progressé au sens où maintenant on connaît, on comprend les problèmes des courants parasites, et on voudrait au maximum les traiter préventivement et utiliser le GPSE pour résoudre des problèmes. Mais cela voudrait dire que l'on aurait loupé un peu quelque chose dans le traitement préventif.

Donc ce que l'on voudrait, c'est au maximum, avant la construction de la ligne, traiter par la mise en œuvre des solutions que l'on a décrites tout à l'heure, les potentialités, les mises à la terre. Ce qui permet de rendre la ligne compatible avec les exploitations. Quelques chiffres : aujourd'hui, en France, 230 000 pylônes. La ligne Cotentin-Maine, c'est 300 pylônes de plus. Il y a 7 millions de poteaux en moyenne et basse tension. Il y a environ 15 000 exploitations agricoles à proximité des lignes. Des problèmes connus, il y en a quelques-uns, peut-être quelques dizaines, sachant que les contentieux on en a plutôt sur les doigts d'une main. Donc, fondamentalement, l'expérience que l'on a c'est que les lignes sont compatibles avec les exploitations agricoles. Les problèmes qui existent sont spécifiques, sont rares, on a des démarches pour les traiter, on a également des démarches préventives où effectivement on a progressé depuis quelques années. Et maintenant, comment faire pour éviter ces problèmes qui se posent par ce diagnostic préalable qui est évoqué et que l'on met en effet en œuvre ?

M. GIBLIN

Merci. Essayez d'être un tout petit peu plus bref dans les réponses comme cela on pourra passer plus de questions. Question suivante ?

M. VELLAUD

La question numéro 16 qui est posée par Monsieur Jean-Luc Feuillet à Anbi : pourquoi la ferme expérimentale n'a-t-elle jamais été mise en place ? EDF et RTE ont-ils peur des conclusions ? Je pense que Monsieur Gallouin peut contribuer à la réponse.

M. GALLOUIN

Merci. C'est vrai que c'est une bonne question : pourquoi cela n'a pas été mis en place ? Parce qu'au moment où l'on allait conclure l'achat des terrains et tout ce qu'il fallait pour construire la ferme, on n'a plus eu envie de la faire, il s'est passé un changement de Ministère. Je n'y peux rien ! C'est comme le pendule de Foucault, ça va à droite, ça va à gauche. Alors je crois que la ferme expérimentale, vous allez l'avoir, c'est évident, pour que tout le monde puisse s'y exprimer. J'ai vu dans la liste des questions, je réponds à une question que l'on n'a pas posée : quels sont les membres du GPSE ? Ça restera ouvert comme on l'avait voulu. Et les gens de bonne volonté qui voudront suivre ces réunions, parce que c'est quand même assez lourd, j'espère que l'on aura quelques sous pour les inviter, pourront venir s'exprimer clairement, sagement et discuter avec nous, avec les experts que l'on aura.

Un intervenant

Comme cela s'est fait par le passé !

M. VELLAUD

Question suivante, c'est la question numéro 20 posée par Monsieur Jean Bagot à Isigny-le-Buat : à quelle distance des lignes THT les bâtiments d'exploitation seront-ils pris en compte ? Cette question s'adresse à RTE.

M. HERZ

Je pense que c'est par rapport aux techniques électriques préalables, démarche préventive que l'on a évoquée. Aujourd'hui, c'est très tôt pour en parler puisque l'idée a été proposée au début du débat et on n'a pas commencé à en parler. Je pense que l'on travaillera, j'imagine, plutôt avec les Chambres d'Agriculture à l'issue du débat public si on confirme que l'on fait la ligne. On ne va pas commencer aujourd'hui à discuter de modalités pratiques de ce genre alors que l'on est encore sur une idée de projet qui n'est pas confirmée. Donc on n'a pas une distance, on verra cela après le débat public, quand on aura pris la décision de faire l'ouvrage, que l'on aura mis en place une instance de décision sur cette convention que l'on imagine mettre en place spécifiquement pour le projet Cotentin-Maine pour encadrer la concertation, les travaux et l'après travaux pour ce cas spécifique.

M. VELLAUD

La question suivante est posée par Madame Mazier, Le Désert : quels sont les indemnités prévues pour les exploitations où des troubles sont constatés sur les animaux causés par les champs électromagnétiques ? Qui veut répondre ?

M. CROGUENNOC

S'il y a des troubles pour les exploitations, il faut mettre en marche des démarches GPSE. C'est-à-dire qu'avec l'exploitant agricole, on faisait, comme l'a dit Monsieur Gallouin tout à l'heure, une analyse technique, une analyse électrique et une analyse vétérinaire. Et avec les agriculteurs avec qui on a fait ces démarches les problèmes ont été résolus.

De la salle

Il s'avère que ce que Monsieur Croguennoc dit c'est vrai que de toute façon on fera en sorte de faire des investigations s'il y a problème. Mais moi j'ai bien retenu les propos du Professeur Brugère sur les études qui ont été faites sur les champs électromagnétiques. C'est-à-dire que l'on supprime toute tension au-delà d'un millivolt pour faire des études sur des champs. Cela veut bien dire que l'on se rapproche au point de vue tension d'une (*inaudible*) intégrale, cela veut dire qu'il n'y a plus de différence de potentiel, cela veut dire que les tensions passent, donc on arrive près de zéro. Je pense que l'indemnité doit voir plus loin. Merci.

M. VELLAUD

La question suivante est posée par Monsieur Lamy François.

M. DESCHAMPS

Pour répondre rapidement à Monsieur Provost, quand on veut faire l'expérimentation scientifique, je crois que cela a été exposé mais je voudrais préciser ce point, il s'agit d'éliminer le plus possible de facteurs pouvant intervenir sur l'exploitation pour ne regarder qu'un seul paramètre et ne jouer que sur ce paramètre-là. En l'occurrence, les études qu'a développées un petit peu Monsieur Brugère et que je connais aussi, étude, je signale, en collaboration avec le Québec et l'Union des producteurs agricoles dans le cadre du protocole avec ces exploitants. La question posée était : y a-t-il un effet sur les animaux, effet direct des champs magnétiques et des champs électriques ? Donc il faut éliminer tout le reste. Et effectivement, les conditions expérimentales étaient telles que l'on avait éliminé les tensions parasites. Parce que si l'on avait mélangé les tensions parasites avec les champs électriques et les champs magnétiques, on n'aurait pas été capables de faire la part de ce qui revenait à quoi. Donc les résultats canadiens bâtis sur vingt ans de recherche sont qu'il n'y a pas eu d'effet direct des champs électriques et des champs magnétiques. Ceci dit, cela ne résout pas, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Provost, le fait que des tensions et des courants peuvent perturber les animaux. On n'a jamais dit autre chose.

Un intervenant

Je voudrais intervenir aussi parce que simplement je pense que la réponse n'a pas été donnée sur une question qui a été récurrente au GPSE. Dans ce que vous pensez, il faut absolument qu'il n'y ait plus de tension pour que la vie soit possible. Cela est absolument impossible, des champs il y en a partout. On parle bien d'alternative. Ce que je veux dire c'est que les effets qui sont produits sur l'organisme sont des effets qui dépendent de l'intensité, donc ce sont des effets qui sont des effets à seuil. Et le seuil n'est pas 0,000. Il y a eu bien évidemment des déterminations qui sont clairement exposées de ce qui est tolérable. Donc il y a des organismes qui se sont mis d'accord pour savoir quelle est l'intensité qui est tolérable, celle qui va pouvoir passer parce que les champs induisent des courants dans le corps. Il est clair que les normes qui sont par exemple déterminées en termes de valeur d'exposition sont déterminées en fonction de ces intensités avec un certain nombre de facteurs de sécurité. Mais il est clair que ce n'est pas 0,00. Il y a une tolérance, il y a des intensités qui peuvent circuler. Je vous garantis que c'est parfaitement établi, et cela n'a jamais été peut-être développé au GPSE en termes d'exposé de fond mais c'est tout à fait clair que c'est important et qu'il ne faut pas arriver à zéro.

M. VELLAUD

La question suivante est posée par Monsieur Lami François, vétérinaire à Grandville : un questionnaire a-t-il été envoyé à tous les agriculteurs déjà concernés par la ligne déjà en service, en particulier à proximité de Flamanville, pour voir comment ils vivent celle-ci ?

M. GIBLIN

Cela rejoint un peu l'idée de bilan qui a été évoquée à plusieurs reprises pendant la réunion. Il est presque minuit, je suis comme Cendrillon, j'ai très peur de ce qui va se passer si l'on ne rentre pas chez soi. Je vous propose que l'on s'arrête là. Je vois le Monsieur barbu qui est déjà beaucoup intervenu qui lève la main, je vais lui passer la parole parce que je suis un homme de bonne volonté. J'ai deux mots à dire en conclusion, ce sera très bref mais je voudrais pouvoir vous les dire.

De la salle

En fait, je suis un peu ahuri de cette deuxième table ronde. La première m'a semblé intéressante, on a appris pas mal de choses sur tout ce qui concerne les dangers sur la santé animale. Je suis totalement ahuri de cette deuxième table ronde où l'on n'a parlé que rémunération, indemnité, etc. On a complètement oublié toute cette première table ronde. Messieurs Deschamps, de la FDSEA, de l'APCA, je ne comprends pas. Alors une question a été posée : est-ce que vos organismes touchent de l'argent de RTE ? Je voudrais une réponse franche.

M. ELIARD

La réponse sera la même que celle de Monsieur Deschamps, on ne touche aucune indemnité de RTE, d'EDF ou de quelque organisme que ce soit à ce niveau-là.

De la salle

Menteur ! Menteur ! Menteur !

M. GIBLIN

Je vous propose que l'on s'arrête là.

Conclusion et synthèse

M. GIBLIN
Président de la CPDP

D'abord, je voulais vous remercier parce que cette réunion a été calme, il n'y a pas eu de prise de parole intempestive. Cela nous a beaucoup facilité la tâche, et elle était intéressante. Alors je retiens deux ou trois choses. D'abord, il y a eu un certain nombre de diapositives qui ont été présentées, elles seront sur notre site. On a demandé aux orateurs que vous puissiez les revoir, puisque certaines sont passées très vite, notamment celles de Monsieur Brugère, on n'avait pas du tout le temps de les lire. Deuxièmement, je crois qu'il y a un constat que l'on peut faire sur la première table ronde, c'est que tout le monde est d'accord sur l'idée des courants parasites. Deuxièmement, une bonne nouvelle, me semble-t-il, qui sera mentionnée sans doute très prochainement par la réponse que Monsieur Dufour va faire, c'est la réalisation du GPSE. Je crois que tout le monde le salue. Je pense que cela va permettre de relancer les travaux qui ne se sont pas interrompus, on l'a vu, et notamment de déboucher peut-être sur cette ferme expérimentale. J'ai entendu aussi que dans tout ce processus GPSE il y avait un souci de transparence et un peu d'éthique. Donc là, je crois que l'on peut faire confiance à ceux qui vont animer ce GPSE pour aller dans ce sens. Il me semble qu'il est important que nous, en tant que commission, dans notre rapport, nous soulignons cela.

Sur la deuxième table ronde, c'est vrai que j'ai bien senti combien certains d'entre vous sont gênés parce que lorsque l'on aborde ces problèmes certains disent que c'est parce que l'on a déjà décidé la ligne. Non ! Ce n'est pas du tout cela. Nous travaillons en hypothèse. Mais je crois qu'il est quand même assez important qu'un certain nombre de problèmes soient évoqués, et il y en a un certain nombre qui, à mon avis, ont avancé, notamment cette idée de bilan, de diagnostic qui, à mon avis, est une idée très importante d'étape d'étude. Et puis, moi j'ai noté une question qui reste quand même tout à fait en suspens et que j'ai entendue à plusieurs reprises, c'est tout ce qui concerne les permis de construire, les servitudes le long des lignes. C'est une question que nous, Commission, notons parce que je pense que nous serons amenés à en parler parce que sur le plan juridique aujourd'hui, me semble-t-il, les avis divergent, et peut-être qu'il faut avancer. Je ne veux pas vous en dire plus, ce sont simplement quelques idées que j'ai notées au passage de cette réunion. Je vous remercie encore pour votre calme, pour votre attention et pour votre contribution. Merci beaucoup et merci à tous les membres de la table ronde. Vous avez un pot d'amitié à la sortie si vous avez le temps.